N°43 **JUIN 2018**

LES DOSSIERS FNAU

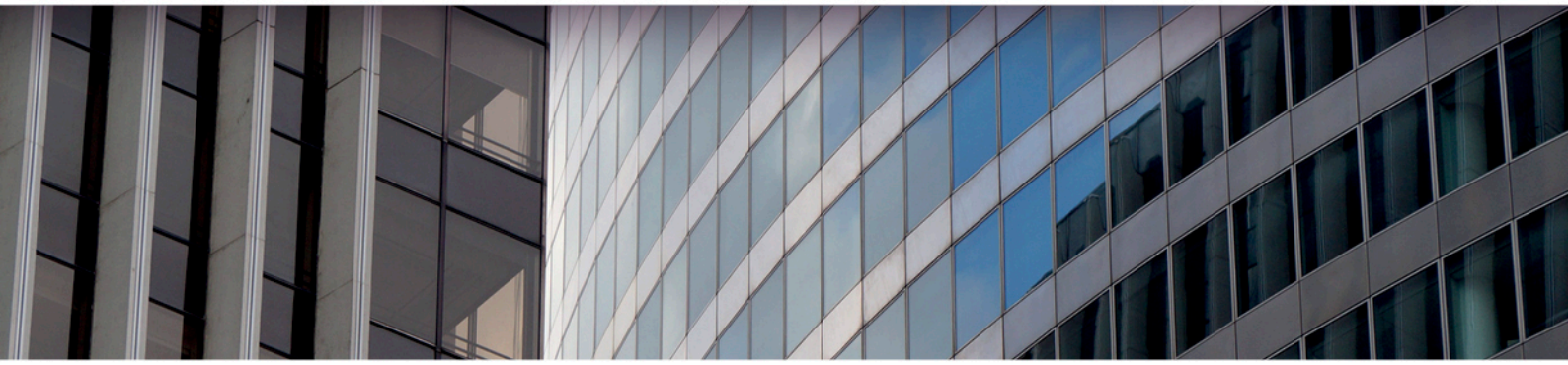

DYNAMIQUES TERRITORIALES : QUELLE(S) DIVERGENCE(S) ?

Analyse des trajectoires économiques des régions et territoires qui les composent depuis 40 ans

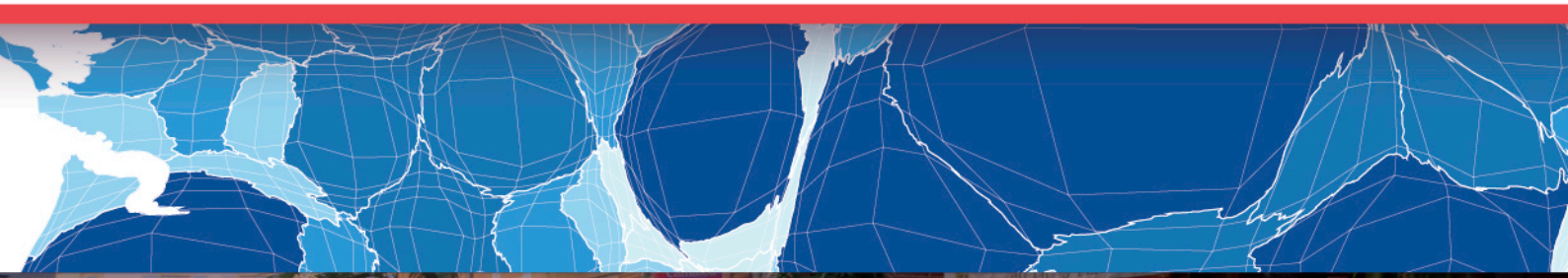



FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

ÉDITORIAL

En France, les notions de fractures territoriales sont au cœur du débat économique et sociétal. Mais le discours sur le développement des territoires est de plus en plus marqué par un schématisme et un fatalisme : il y aurait une « France des métropoles » dynamique et adaptée à la mondialisation et une « France périphérique» condamnée au déclin. Dans les médias, la géographie française fait même l'objet d'une ultra simplification en étant désormais réduite à deux types d'espaces : les métropoles d'un côté – assimilé au fait urbain – et les « territoires » – entendus au sens de rural – de l'autre.

Ce discours caricatural et décalé par rapport à la complexité et à la diversité du développement des territoires ne facilite pas l'action publique. Il contribue à « enfermer » les territoires dans des catégories étanches qui figent et réduisent les politiques de développement.

C'est pourquoi le club écoFNAU qui réunit les économistes des agences d'urbanisme a souhaité se pencher sur la question des trajectoires de développement et sur la réalité des divergences à l'œuvre. Les divergences à différentes échelles ont été analysées : entre régions, entre zones d'emploi, à l'intérieur des régions et à l'intérieur des zones d'emploi et sur des temps longs (depuis 1975 ou depuis 1982) afin de privilégier l'analyse de faits structurels.

Les travaux, ici publiés, s'appuient sur de nombreuses auditions d'experts de l'observation et des territoires, et sur l'analyse statistique de l'évolution de l'emploi sur les trente dernières années à différentes échelles. Ces travaux viennent compléter et enrichir ceux précédemment menés par le club ecoFNAU sur l'impact de la crise (2011) et sur la désindustrialisation (2014).

SOMMAIRE

Les principaux résultats à retenir 5

FRANCE

CROISSANCE « MOLLE » ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES STRUCTURELLES 7

RÉGIONS

DEPUIS 40 ANS, UN GLISSEMENT DE L'EMPLOI VERS LE SUD ET L'OUEST 11

ZONES D'EMPLOI

UNE DIVERGENCE EN FAVEUR DE TERRITOIRES DIVERSIFIÉS, À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE MARQUÉE 19

AGGLOMÉRATIONS PRINCIPALES

UNE INTÉGRATION CROISSANTE DES ZONES D'EMPLOI 29

Les principaux résultats à retenir

Depuis 30 ans, une profonde mutation de l'économie française s'est opérée. Les emplois de la fabrication et de l'agriculture ont subi une forte baisse tandis que les emplois métropolitains ainsi que les emplois présentiels, c'est-à-dire ceux offrant des services à la population, ont connu un réel essor. Cette mutation liée à la mondialisation et aux évolutions technologiques a des répercussions aux trois échelles étudiées dans ce document : régions, zones d'emploi, agglomérations.

Les régions françaises ont été fortement impactées par ces mutations. En matière de créations d'emplois, la divergence entre les 13 nouvelles régions métropolitaines est manifeste et s'accentue depuis 1999. On observe depuis 30 ans un glissement de l'emploi des régions du nord de la France, vers l'ouest et le sud.

À une échelle plus locale, les profondes mutations de l'économie ont également remodelé la géographie économique et accentué les écarts. Les divergences ne se résument pas à une opposition entre métropoles et territoires ruraux ou périurbains. Ainsi, les territoires dynamiques dessinent une forme « en U » allant de la façade Atlantique au sillon rhodanien, en passant par le sud. L'attractivité résidentielle joue un rôle majeur dans cette dynamique en influant sur les fonctions présentielles mais aussi métropolitaines. Les métropoles mais aussi bien d'autres territoires de cet espace en U participent à cette dynamique.

Cette géographie en forme de U est stable dans le temps. **Les territoires les plus dynamiques souvent le demeurent, de même que les territoires les plus en difficulté. Ce processus cumulatif entraine de fait une divergence croissante entre les territoires. Dit autrement, c'est la permanence des disparités qui finit par creuser les écarts.**

Les mutations économiques de ces 30 dernières années ont eu également un impact sur la géographie de l'emploi au sein même des territoires, à une échelle locale. L'agglomération principale bénéficie d'une structure économique plus tournée vers l'emploi présentiel et-ou métropolitain. Cette concentration s'accompagne néanmoins de liens plus étroits entre les différentes parties du territoire à l'échelle locale. Les zones d'emploi se révèlent de plus en plus intégrées.

Enfin, il est à noter que les plus grandes disparités territoriales se situent certainement à une échelle non traitée dans ce document, celle de l'infra communale. À titre d'exemple, les écarts de taux de chômage sont très élevés entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (25 %) et le reste du territoire (10 %). Ils dépassent nettement les écarts constatés entre régions ou zones d'emploi.

Cet examen des divergences territoriales à trois échelles différentes a permis de mettre en évidence :

- une divergence importante et continue des dynamiques entre régions et entre zones d'emploi ;
- inversement, un phénomène de convergence à l'intérieur des zones d'emploi ;
- un rôle majeur et souvent cumulatif des mutations économiques ainsi que l'attractivité résidentielle.

Il a également permis de nuancer un certain nombre d'idées reçues, telles que :

- le poids démographique n'est pas le facteur essentiel de « réussite » d'un territoire ;
- il n'y a pas un modèle unique de territoires dynamiques même s'ils ont en commun d'avoir une attractivité résidentielle importante ;
- contrairement à d'autres pays, la France comprend plusieurs espaces dynamiques et non une zone unique qui concentrerait la croissance ;
- les effets d'entrainement des métropoles vers les territoires environnants sont peu visibles.

CROISSANCE « MOLLE » ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES STRUCTURELLES

FRANCE

CROISSANCE « MOLLE » ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES STRUCTURELLES

● UNE CROISSANCE DES EMPLOIS GLOBALEMENT « MOLLE »

Depuis 1975 et la fin des « Trente glorieuses », différentes phases de récession et de reprise se sont succédées mais, en moyenne, la période est marquée par une « croissance molle ». La croissance annuelle moyenne de l'emploi est de seulement + 0,6 %. Les années 2000 (jusqu'à la crise de 2008) constituent une exception à la tendance globale : la croissance annuelle (+ 0,8 %) y est deux fois supérieure à celle observée sur les quatre autres périodes intercensitaires (+ 0,4 %) : 1975-1982 ; 1982-1990 ; 1990-1999 et 2008-2014. La période la plus récente, 2008-2014, est celle qui connaît la croissance de l'emploi la plus faible (+ 0,2 %).

Parallèlement, depuis 1975, où il se situait à 3 %, le taux de chômage s'est envolé et a cru de 6 points. Il a dépassé les 8 % en 1983 et n'est qu'à trois reprises redescendu au-dessous de ce niveau (fin des années 1980, fin des années 1990 et 2007/2008).

● DÉCLIN DES FONCTIONS FABRICATION ET AGRICOLE, ESSOR DES SERVICES ET DES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

De 1982 à 2013, 4,4 millions d'emplois ont été créés en France (solde net) soit une croissance de + 20,6 %[1]. Cette évolution globale est marquée par une forte transformation de la structure de l'emploi par grandes catégories de professions appelées, par l'Insee, « fonction ».

Trois grandes catégories de profession voient leurs effectifs diminuer sur la période 1982-2013. **Les gains de productivité, la désindustrialisation et la mondialisation ont entraîné une nette baisse de l'emploi dans les métiers de l'agriculture et de la fabrication.** Cumulés, ils contribuent à la baisse de 11,8 % des emplois depuis 1982. Avec 1,4 million d'emplois perdus, la fonction fabrication a diminué de 40 % en 30 ans. Cette baisse représente une diminution de 7 % de l'ensemble des emplois depuis 1982. Dans l'industrie, une partie de ces pertes d'emplois a été compensée par des créations d'emplois dans la conception recherche. L'emploi diminue également mais de façon moindre dans les métiers du bâtiment.

À l'inverse, deux grands domaines enregistrent, chacun, des croissances dont le poids équivaut aux pertes subies dans la fabrication et l'agriculture :

- **les métiers de la santé et du social ainsi que les services de proximité** enregistrent de fortes créations d'emplois (+ 2,6 millions), soit une contribution de **+ 12,1 %** aux créations d'emplois.
- **les cinq fonctions dites métropolitaines** (prestations intellectuelles, gestion, culture loisirs, commerce inter-entreprise et conception-recherche) représentent un nombre proche d'emplois supplémentaires (2,5 millions), soit une contribution de **11,7 %** à la croissance de l'emploi.

Parmi les fonctions métropolitaines, les emplois de cadres ont fortement progressé. Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) ont progressé de 144 % en 32 ans. Ce sont 1,6 million d'emplois qui ont été créés soit une contribution de 7 % à la croissance de l'emploi.

1. Pour l'analyse par fonction, les données ne sont disponibles qu'à partir de 1982 et non 1975.

De 1982 à 2013, 4,4 millions d'emplois ont été créés en France (solde net) soit une croissance de + 20,6 %. Cette évolution globale est marquée par une forte transformation de la structure de l'emploi...



Immeuble de bureaux

CC MICHAEL GAIDA

Évolution du nombre d'emplois en France

1975 - 2014

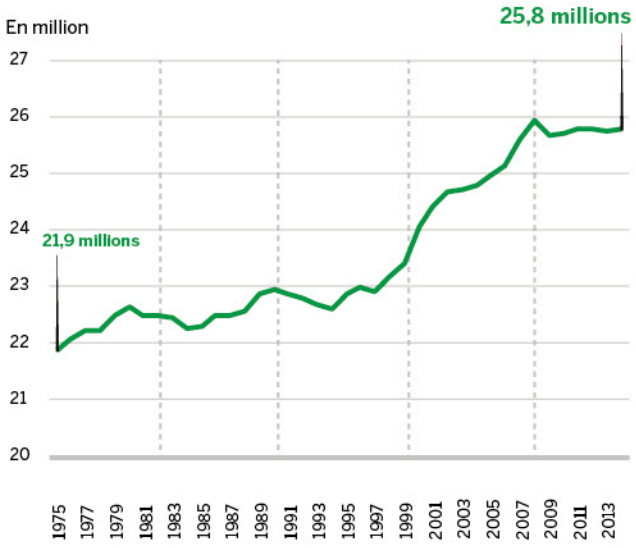

Sources des données : Insee, Enquête emploi, 1975-2014

Évolution du taux de chômage en France métropolitaine

1975 - 2017

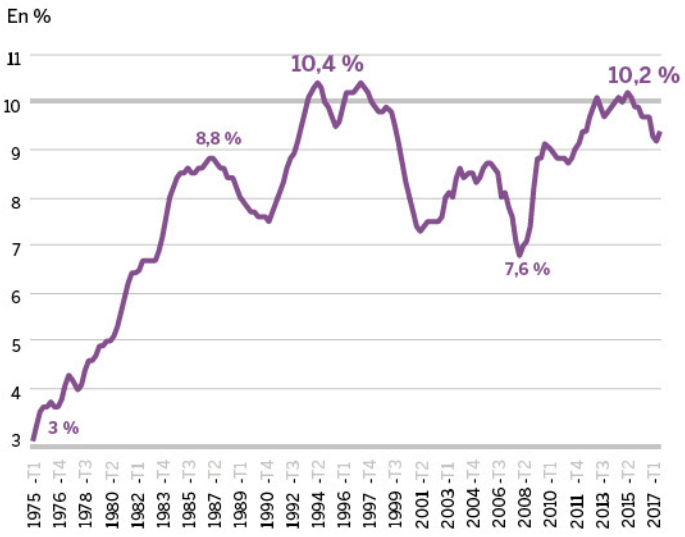

Sources des données : Insee, 1975-2017

Contributions des différentes fonctions à la création d'emploi

1982 - 2014

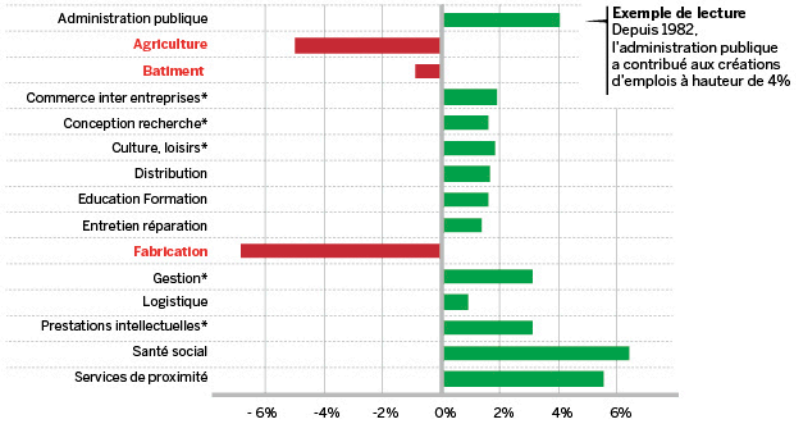

* Commerce inter entreprises, Conception recherche, culture, loisirs, Gestion et prestations intellectuelle sont les cinq fonctions dites métropolitaines, au sens de l'Insee

Sources des données : Insee, 1982-2014

Évolution des emplois de cadres des fonctions métropolitaines

1982 - 2014

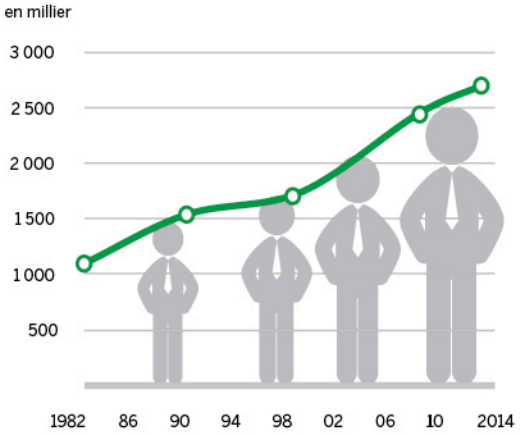

Sources des données : Insee, 1982-204

LA RUPTURE DE 2008 : QUATRE FONCTIONS TERTIAIRES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES

La crise de 2008 a touché quatre des sept fonctions motrices sur la période précédente. **Les fonctions du bâtiment, de la distribution, la gestion et l'administration publique** perdent des emplois de 2008 à 2014 ou en créent beaucoup moins que sur la période précédente. La crise des finances publiques et la stagnation du pouvoir d'achat affectent les emplois de ces fonctions. Pour le bâtiment, la sur-activité du début des années 2000 est aussi en cause. Pour la distribution, la révolution internet et le suréquipement commercial jouent aussi un rôle.

Trois fonctions continuent à être motrices dans les créations d'emplois : **les fonctions de prestations intellectuelles, la santé-social et dans une moindre mesure, les services de proximité.**

Le secteur de la fabrication, déjà en baisse, connaît une aggravation de la diminution. Cependant l'impact sur l'emploi est moindre que celui des quatre fonctions citées ci-dessus.

En termes de secteurs d'activités, les plus forts contributeurs de créations d'emplois de 2008 à 2016 sont la restauration, l'intérim et l'action sociale. Les plus fortes baisses sont enregistrées par la construction, l'industrie automobile et le commerce de gros.




DEPUIS 40 ANS,
UN GLISSEMENT
DE L'EMPLOI
VERS LE SUD
ET L'OUEST

RÉGIONS

DEPUIS 40 ANS, UN GLISSEMENT DE L'EMPLOI VERS LE SUD ET L'OUEST

Depuis 2015, la France métropolitaine est organisée en 13 régions, chacune dotée de responsabilités accrues en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Cette réforme territoriale a fait le pari que de plus grandes régions permettraient de soutenir un développement plus équibré de la France, et de faire mieux en matière de développement et de cohésion sociale.

Mais avant même de se projeter dans le futur, regardons ce qu'il en est depuis 40 ans ? Quelles tendances ont suivi ces 13 régions en matière de créations d'emplois au cours des décennies écoulées ? Assiste-t-on à une convergence ou à une divergence des trajectoires régionales ? Les tendances économiques ont-elles évolué depuis 40 ans ou sont-elles profondément inscrites dans le temps ?

Évolution de l'emploi

1975 - 2014

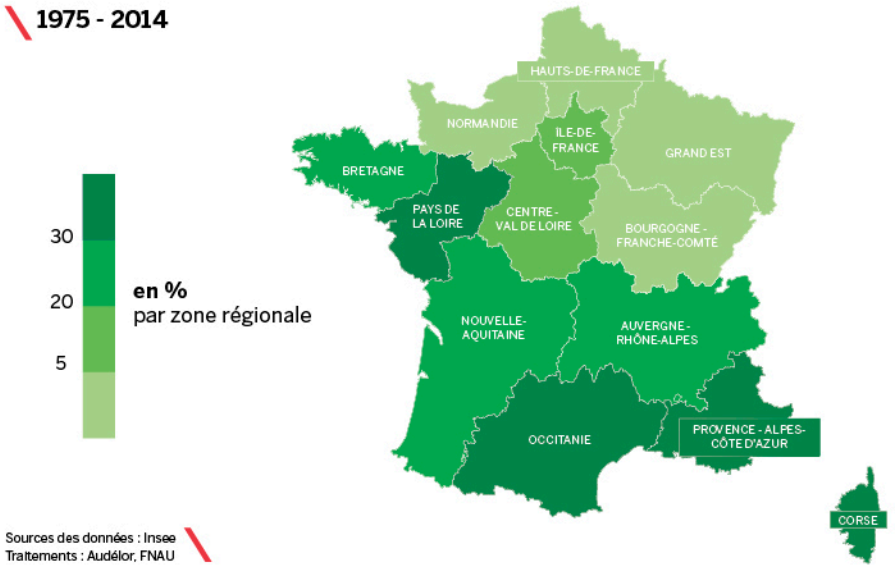

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

Les zones régionales regroupent un nombre entier de zones d'emploi

Un glissement de l'emploi vers les régions du sud et de l'ouest

Des écarts importants apparaissent entre les régions concernant les dynamiques de l'emploi depuis 1975. Pour quatre régions (dans le sud et l'ouest), le taux de croissance sur la période se situe au-dessus de + 30 %. À l'opposé, dans quatre régions du Nord et de l'Est, la croissance est inférieure à + 5 %. L'Île-de-France est proche de la moyenne. **Il y a donc une réelle divergence entre une moitié atlantique et sud de la France et une moitié nord et est.**

Ces évolutions entrainent une redistribution de l'emploi sur le territoire et un glissement vers le sud et l'ouest. Les sept régions de la façade atlantique et du sud représentent une part croissante de l'emploi total. Cumulées, elles gagnent 4,5 points et passent en quatre décennies de 43,6 % à 48,1 % des emplois.

En volume, quatre régions concentrent 66 % des 4,2 millions d'emplois créés sur la période. Il s'agit de l'Île-de-France (même si sa croissance relative est légèrement inférieure à la moyenne), de l'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Paca.

Une forte continuité des dynamiques régionales

Sur les cinq périodes intercensitaires étudiées entre 1975 et 2014[2], la continuité des évolutions est forte pour la très grande majorité des régions (11 sur 13). Ainsi, sur les cinq périodes, six régions ont une croissance de l'emploi 4 ou 5 fois au-dessus de la moyenne. Il s'agit des régions du sud et de l'ouest de la France, à l'exception de la Nouvelle-Aquitaine (3 fois sur 5). Pour cinq régions, la croissance n'est jamais ou seulement une fois au-dessus de la moyenne, et cela sur les cinq périodes. Il s'agit des régions du nord-est ainsi que les régions Centre-Val de Loire et Normandie. Seules deux régions, l'Île-de-France et la Nouvelle-Aquitaine, connaissent des trajectoires discontinues (3 fois sur 5 au-dessus de la moyenne).

Les six régions en croissance continue représentent désormais 39,3 % des emplois (+ 4,4 points en 39 ans). Les cinq régions en décrochage ne représentent plus que 28,4 % des emplois (- 4 points).

Des écarts accentués

Au regard des dynamiques de créations d'emplois, les écarts se sont creusés entre les régions depuis 1999. L'indice de dispersion double après 1999 et se maintient à 0,6 entre 2008 et 2014. La dispersion des taux de croissance entre les régions s'accroit après 1999. L'éventail des taux s'élargit à partir de 1999 (de 1 à 2,2 points) et plusieurs régions sont désormais concernées par des taux « extrêmes ».

2. Afin d'évaluer la continuité des évolutions de l'emploi depuis 1975, nous avons retenu cinq périodes que l'on peut distinguer statistiquement depuis 1975 : 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2008 et 2008-2014 (dates des recensements de l'Insee). La continuité des trajectoires est appréciée par le nombre de fois où chaque zone d'emploi se situe au-dessus de la moyenne de la période.

Évolution du poids des régions dans le total des emplois

1975 - 2014

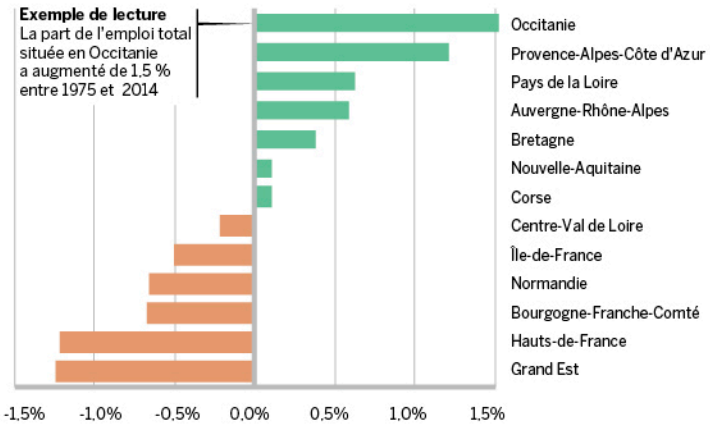

Évolution de la part des grandes zones régionales dans le total des emplois

1975 et 2014

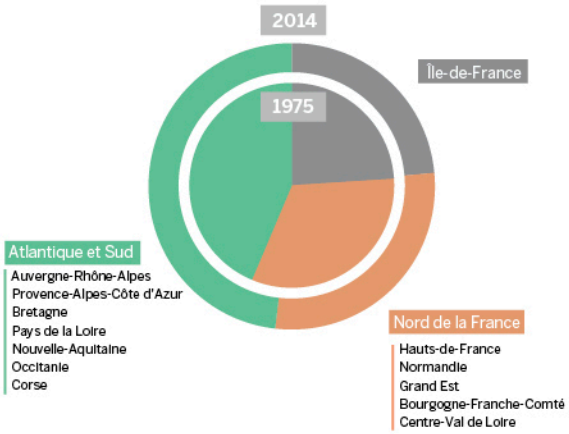

Nombre de périodes avec une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne

1975 - 2014

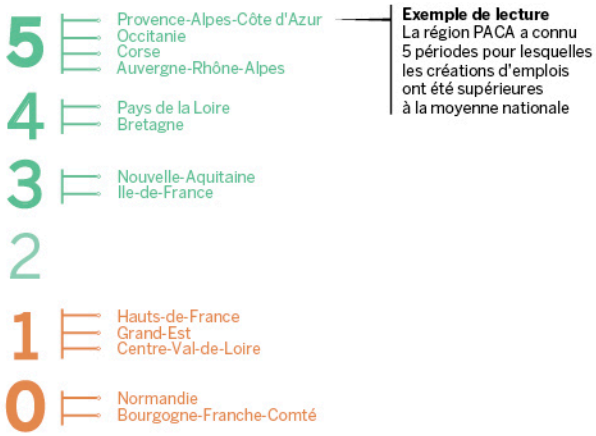

Indice de dispersion des taux de croissance de l'emploi entre les régions

1975 - 2014

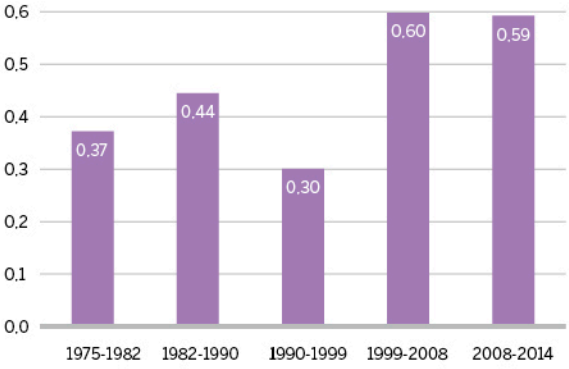

L'indice de dispersion correspond à l'écart-type des taux de croissance rapporté à la moyenne des taux de croissance

Évolution annuelle de l'emploi selon les périodes par région

1975 - 2014

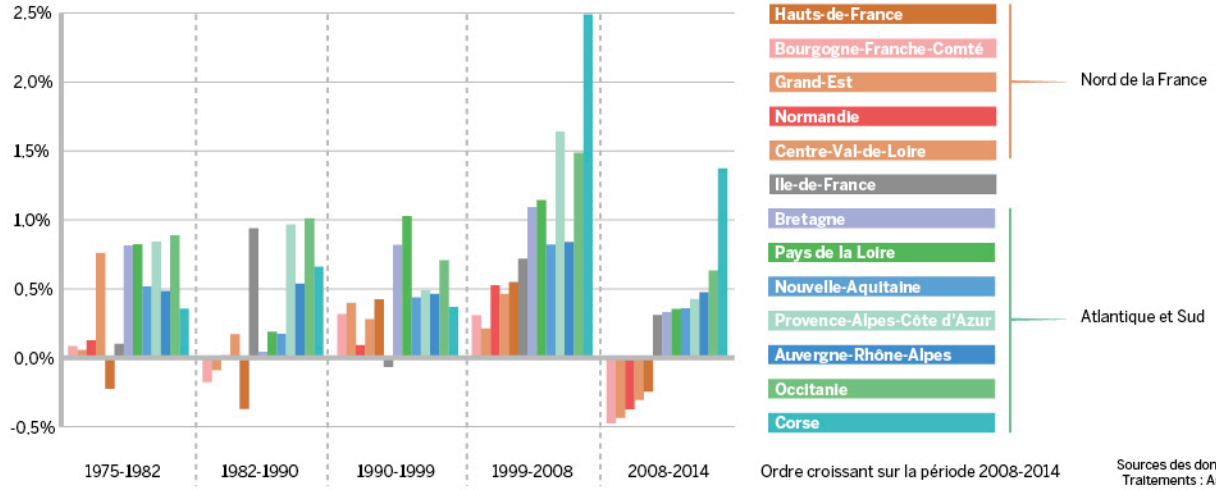

Ordre croissant sur la période 2008-2014

Sources des données : Insee.
Traitements : AudéLor, Fnau

La rupture observée en 1999 provient notamment d'une forte accélération de la croissance de l'emploi en Paca, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et en Corse. À contrario, cinq régions connaissent des diminutions d'emplois (les cinq régions qui entourent l'Île-de-France) durant la période de crise 2008-2014 alors qu'il n'y avait qu'une seule région dans ce cas dans les années 1970 (Hauts-de-France) et 1990 (Île-de-France) et trois dans les années 1980 (Bourgogne-France-Comté, Grand Est et Hauts-de-France).

La divergence entre les régions en matière d'évolution de l'emploi provient donc à la fois d'une continuité des trajectoires régionales mais aussi d'un accroissement des écarts à partir de 1999.

Le rôle majeur de la démographie et des mutations de l'économie

Pour certains, la « sur-performance » des territoires et notamment de l'Île-de-France provient d'une productivité plus forte. Olivier Bouba-Olga, économiste, professeur à l'université de Poitiers, a pourtant montré qu'il n'y a avait que très peu de différence entre les régions en matière de productivité[3]. Les écarts de PIB par actif occupé sont en effet nettement plus faibles que les disparités de PIB par habitant. Le dynamisme économique de certaines régions est alors à chercher ailleurs.

● LE RÔLE DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

La croissance démographique varie fortement suivant les régions : quatre régions enregistrent un taux annuel d'au moins + 0,8 % tandis que trois régions se situent au-dessous de + 0,2 %. Compte tenu de l'importance de la sphère présentielle dans l'économie, la croissance démographique constitue un puissant moteur de créations d'emplois.

De plus, l'attractivité résidentielle et touristique joue un rôle majeur dans la croissance démographique et donc dans les créations d'emplois. Ainsi, la Corse, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine ou la Bretagne connaissent une croissance démographique basée majoritairement ou exclusivement sur un solde migratoire positif.

● UN RÉEL IMPACT DES MUTATIONS DE L'EMPLOI

Le dynamisme économique de certaines régions est également à chercher dans les mutations structurelles de l'emploi. En effet, depuis 1982, l'impact géographique de l'évolution de l'emploi par fonction est très différent selon les régions. Il varie par exemple pour la fabrication et l'agriculture de - 6 % à - 16 % et pour les fonctions métropolitaines de + 6 % à + 18 %. Les effets souvent cumulatifs de ces évolutions engendrent des écarts très importants. L'emploi augmente de moins de 10 % depuis 1982 dans les cinq régions en décrochage alors qu'il s'accroit de plus de 35 % dans trois régions du Sud.

L'évolution des structures de l'emploi explique ainsi une grande partie l'évolution de la géographie économique régionale de 1982 à 2014 (60 % en moyenne). Les régions en forte croissance d'emplois (Corse, Occitanie, Paca) ont été peu touchées par la baisse des emplois dans les secteurs de la fabrication et l'agriculture et ont nettement bénéficié des créations d'emploi dans les fonctions santé-social et services de proximité ainsi que dans les fonctions métropolitaines. L'industrie y est moins présente qu'ailleurs voire elle est en essor (aéronautique par exemple). L'attractivité résidentielle et le cadre de vie ont porté l'essor des fonctions présentielles et métropolitaines. Pour la Corse, les fonctions métropolitaines sont en essor mais peu les cadres de ces fonctions.

Évolution annuelle de la population par région

2008 - 2014

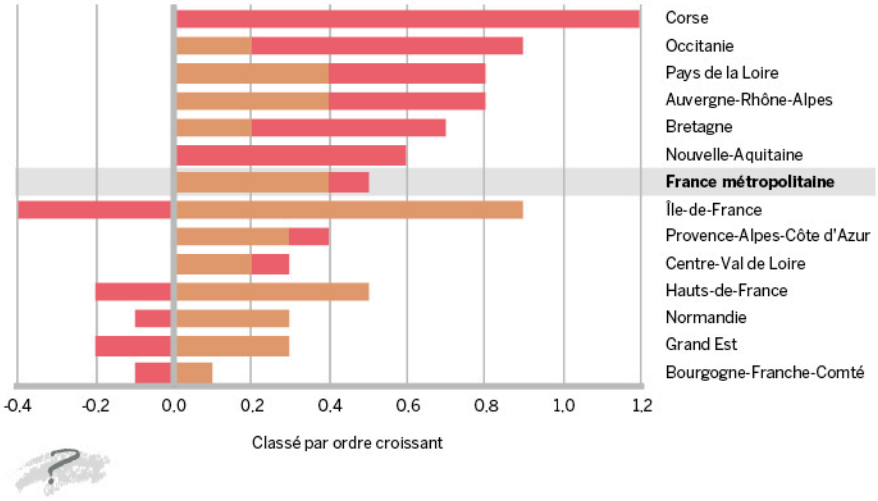

Sources des données : Insee

Le rôle de 3 groupes de fonctions dans les évolutions de l'emploi par région

	Agriculture et fabrication	Santé social	Métropolitaines	dont CFM	Total des 3 groupes de fonctions	Évolution de l'emploi 1982-2014
Corse	- -	+ + + + +	+ + + +	+	31 %	60,5 %
Occitanie	- - -	+ + + +	+ + + +	+ +	26,7 %	44,4 %
PACA	- -	+ + + +	+ + +	+ +	23,6 %	35,3 %
Pays de la Loire	- - -	+ + +	+ + + +	+ +	16,1 %	31,5 %
Bretagne	- - -	+ + +	+ + +	+ +	14,4 %	25,9 %
Auvergne-Rhône-Alpes	- - -	+ + +	+ + +	+ +	13,5 %	24,5 %
Nouvelle-Aquitaine	- - -	+ + +	+ + +	+ +	11 %	22,3 %
Ile-de-France	- -	+ +	+ + +	+ + +	15,4 %	20,6 %
Centre-Val de Loire	- - - -	+ +	+ +	+	2,3 %	9,4 %
Normandie	- - - -	+ + +	+ +	+	2,3 %	8,4 %
Hauts-de-France	- - - -	+ + +	+ +	+	3,1 %	8,2 %
Grand Est	- - -	+ + +	+ +	+	3,1 %	7,3 %
Bourgogne-Franche-Comté	- - - -	+ + +	+ +	+	-0,3 %	7,3 %
France métropolitaine	-11,8 %	+12,1 %	+11,7 %	7,4 %	+12 %	+20,6 %

Classes des contributions aux évolutions d'emplois totales dans chaque région

+ / -	0 à 5
+ + / - -	5 à 10
+ + + / - - - -	10 à 15
+ + + + / - - - -	15 à 20
+ + + + + / - - - - -	20 et plus

En croissance
En diminution

3. Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti, *La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ?* 2014

Les cinq régions en décrochage de 1982 à 2014 ont connu une évolution inverse : une forte baisse des fonctions fabrication et agriculture (à l'exception du Grand Est où l'agriculture résiste probablement grace aux vignobles champenois et alsacien) et une croissance limitée des fonctions métropolitaines (moins de 5 % de contribution aux créations d'emplois). La contribution des cadres des fonctions métropolitaines aux créations d'emplois va de 3,1 % (Bourgogne-Franche-Comté) à 14 % (Île-de-France).

En matière de chômage, des écarts limités entre les régions métropolitaines

Les écarts entre régions s'observent également en matière de chômage. En septembre 2017, les taux de chômage varient de 8 % à 12 % selon les régions. L'approche au niveau régional lisse les disparités entre les zones d'emploi. Ainsi, l'éventail des taux est de seulement quatre points entre les régions et il est trois fois plus faible qu'entre zones d'emploi (écart de 12 points). Les écarts sont nettement plus élevés à une échelle plus réduite c'est-à-dire à l'intérieur des communes ou des agglomérations. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux de chômage atteint 25,3 % soit 2,5 fois supérieur à celui des autres territoires.

Les disparités en matière de taux de chômage sont plus élevées dans certains pays voisins qu'en France métropolitaine[4] : Espagne (12,5 % à 29 % selon Eurostat), Italie (6,8 % à 23 %). Au Royaume-Uni, les écarts sont proches du niveau de la France métropolitaine (3 % à 8 %). À noter toutefois que si l'on prenait en compte l'Outre mer (taux de chômage supérieur à 25 %), les disparités entre régions seraient alors très fortes.

Les disparités de taux de chômage ne recoupent pas systématiquement celles en matière de créations d'emplois. C'est notamment le cas de trois régions du Sud - Paca, Occitanie et Corse, particulièrement dynamiques en matière de création d'emploi mais qui enregistrent des taux de chômage élevés (en raison de la forte croissance de la population active en lien avec l'attractivité résidentielle). À l'inverse, Bourgogne-Franche-Comté connaît un taux de chômage faible mais un faible dynamisme de création d'emplois (peu de croissance démographique).

Des divergences internes plus fortes dans les régions en croissance

Alors que nous avons mis en évidence une nette divergence des trajectoires entre les régions depuis 1975, qu'en est-il à l'intérieur des régions ? Assiste-t-on également à des divergences[5] infra régionales plus marquées ?

Taux de chômage par région

3e trimestre 2016

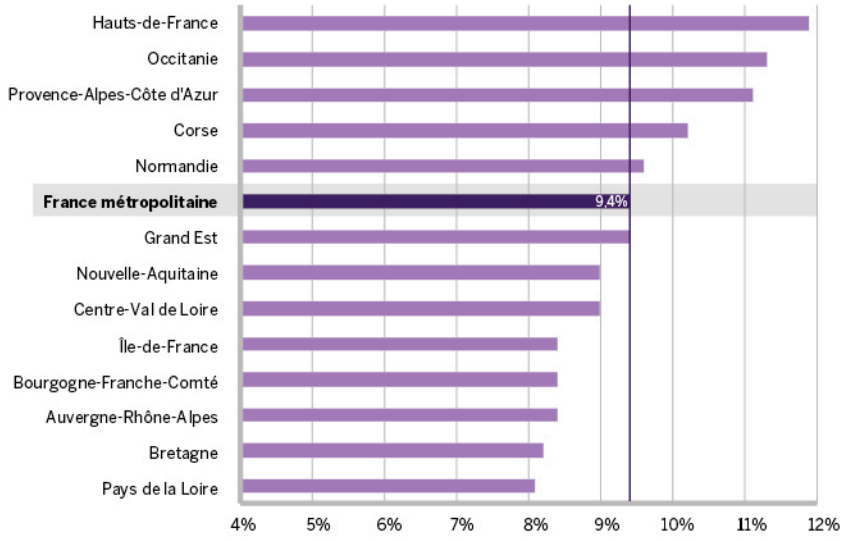

Sources des données : Insee.
Traitements : AudéLor, Fnau

● DES TERRITOIRES HÉTÉROGÈNES DANS 6 RÉGIONS SUR 13

En croisant la croissance de l'emploi et le degré de divergence des trajectoires, on constate que **l'hétérogénéité est le plus souvent associée aux croissances fortes de l'emploi tandis que l'homogénéité se retrouve le plus souvent avec la croissance faible.**

Parmi les régions qui connaissent une croissance relativement forte, 5 sur 7 sont hétérogènes. Ainsi, une partie significative (de 46 % à 65 %) des territoires de ces régions ne sont pas concernés par la croissance régionale. C'est le cas :

- **de la Nouvelle-Aquitaine :** 61 % des zones d'emploi de la région connaissent une évolution inférieure à la moyenne française alors que la croissance régionale est forte. C'est le cas notamment des zones d'emploi de l'ancienne région du Limousin (Limoges, Guéret...) mais aussi de Pau, Angoulême ou Bressuire ;
- **de l'Occitanie** avec 60 % des zones d'emploi de la région en décrochage. On peut citer notamment Auch, Tarbes, Cahors, Rodez ou Figeac ;
- **des Pays de la Loire** avec 53 % des zones d'emploi en décochage par rapport à la moyenne régionale comme Le Mans, Laval ou Saumur ;
- **de la Bretagne** (50 % des zones d'emploi) : notamment la partie nord-ouest (Morlaix, Carhaix, Lannion) ;
- **d'Auvergne-Rhône-Alpes** (46 % des zones d'emploi) notamment l'ancienne région Auvergne (Clermont Ferrand, Aurillac, le Puy-en-Velay par exemple) ainsi que Saint-Étienne.

L'autre région hétérogène est **l'Île-de-France.** Elle connait une croissance légèrement inférieure à la moyenne nationale mais concentre 65 % de zones d'emploi dynamiques.

Parmi les régions dont les évolutions sont supérieures à la moyenne nationale, **la Corse et Paca** se distinguent par la grande homogénéité des trajectoires : une seule zone d'emploi respectivement sur 7 et sur 18 connait une évolution inférieure à la moyenne. Le plus souvent (sauf Paca et la Corse) les régions homogènes sont des régions en décroissance relative.

L'Île-de-France reste la région la plus hétérogène quand on raisonne en indice de dispersion. Le calcul de l'indice de dispersion donne des résultats proches du taux de zones d'emploi en « décrochage » hormis pour les régions Paca et la Corse peu hétérogènes en nombre de zones d'emploi « en décrochage » mais avec des écarts élevés en taux de croissance.

4. Voir aussi « Disparités et discontinuités territoriales dans la France des nouvelles régions », Économie et statistiques n° 497-498.

5. Pour mesurer le degré d'hétérogénéité ou dit autrement de divergence à l'intérieur des régions nous avons retenu deux méthodes :
- avec la part des zones d'emploi de la région : quand plus de 30 % des zones d'emploi évolue différemment de la moyenne régionale on qualifie la région d'hétérogène ;
- avec le calcul d'un indice de dispersion, exprimé par l'écart type des taux de croissance rapporté au taux de croissance moyen.

Croissance régionale et infra-régionale

1975 - 2014

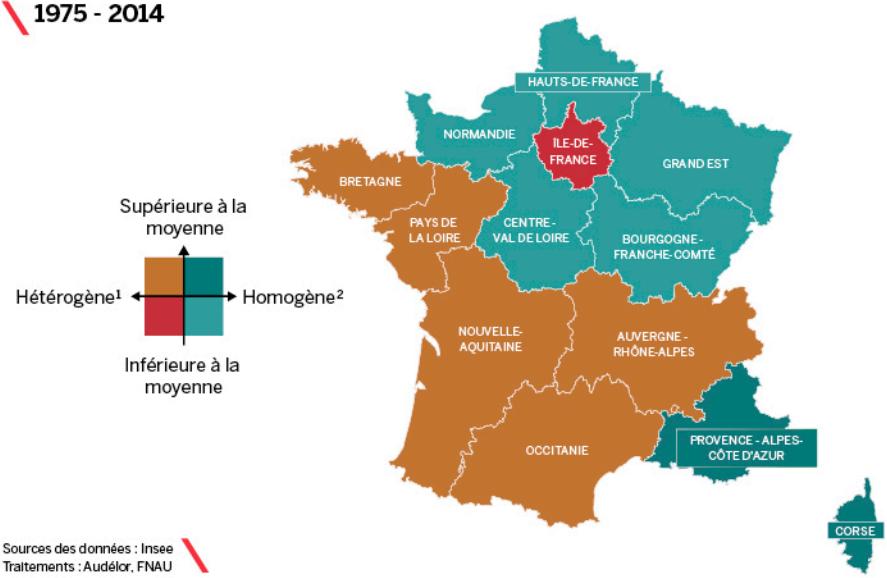

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

¹Hétérogène : au moins 30% des zones d'emploi évoluent différemment de la région
²Homogène : au moins 70% des zones d'emploi évoluent dans le même sens que la région

● MAIS DES DISPARITÉS INTERNES ATTÉNUÉES PAR RAPPORT À 1975-1982

La majorité des régions métropolitaines évolue plutôt vers une plus grande homogénéité. Pour 8 régions sur 13, on note une diminution de la dispersion à l'intérieur même du contour régional par rapport à la période 1975-1982. **Dans la région Grand Est,** les évolutions négatives ont été concentrées sur Longwy et Thionville mais sont plus modérées et plus réparties aujourd'hui. **En Île-de-France,** de très fortes croissances ont été enregistrées dans les années 1970 et 1980 sur une petite partie du territoire, sur les villes nouvelles notamment (Evry ou Marne-la-Vallée). Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En Corse, Porto-Vecchio a connu des évolutions défavorables dans les années 1970 et 1980 ; Ghisonaccia – Aléria dans les années 1980 et 1990. Puis à partir de 1999, toutes les zones connaissent des évolutions positives.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le décalage important entre l'ancienne région Auvergne peu dynamique et Rhône-Alpes en croissance s'atténue à partir des années 1990.

En Occitanie, Toulouse et Montpellier sont en croissance tout au long de la période. Le décrochage concerne aujourd'hui essentiellement le pourtour toulousain. Il était plus diffus dans les années 1980.

Dans la région Centre-Val de Loire, Orléans et Tours étaient en forte croissance en début de période. Aujourd'hui, c'est moins vrai et une partie significative des zones d'emploi connaissent même une évolution défavorable. L'homogénéité entre les territoires est plus importante mais dans une dynamique plutôt négative.

Dans les Hauts-de-France, le même phénomène que pour Centre-Val de Loire s'observe. L'homogénéité progresse mais pour un plus grand nombre de ZE en décrochage.

En Normandie, les disparités étaient plus fortes dans les années 1980 avec notamment des évolutions négatives dans le sud de la région (Avranches, Flers, Alençon) qui se poursuivent aujourd'hui. Le Havre connait également une période difficile de 2008 à 2014 (impact de la crise sur le port de commerce).

● CINQ RÉGIONS DE MOINS EN MOINS HOMOGÈNES

Pour cinq régions, néanmoins, on constate une augmentation des disparités.

En Nouvelle-Aquitaine, la croissance se renforce sur la côte atlantique tandis que la baisse s'accentue dans le Limousin (Guéret, Limoges notamment).

En Bretagne, la crise s'accentue dans le nord-ouest (Lannion, Morlaix, Guingamp) comme dans les années 1980.

Dans les Pays de la Loire, les écarts se creusent entre le pôle Nantais et les zones autour du Mans (notamment La Flèche et la Ferté Bernard).

En Paca, forte croissance dans la zone d'Aix-en-Provence et à proximité (Draguignan et Manosque) et décrochage de Cavaillon et Briançon.

En Bourgogne-Franche-Comté, la crise s'accentue dans la partie ouest (Nevers, Auxerre).

Indice de dispersion interne par région

1975 - 2014

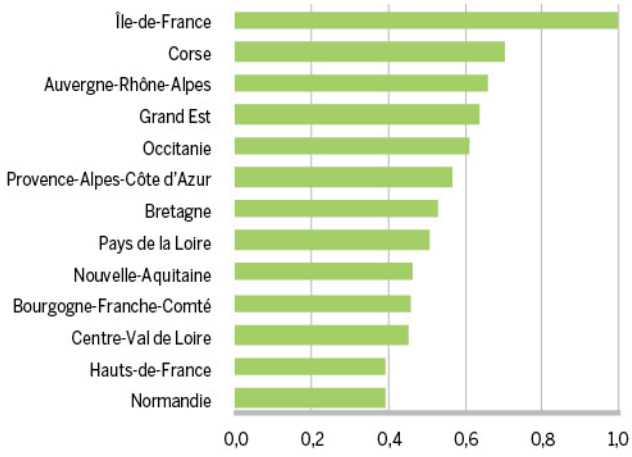

Évolution de l'indice de dispersion par région

1975 - 1982 et 2008 - 2014

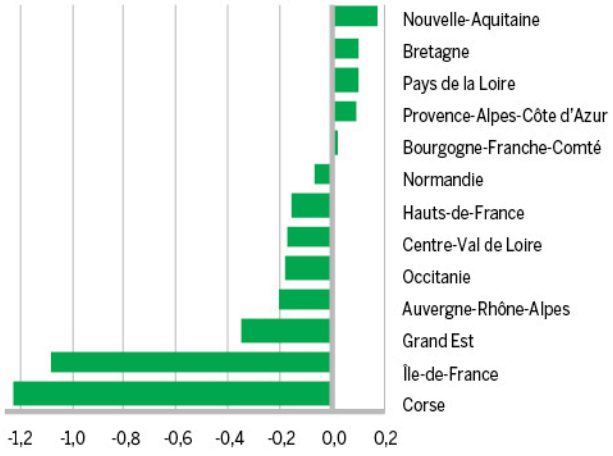

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

Des effets d'entrainement « introuvables » ?

À l'intérieur des régions, les métropoles jouent-elles un rôle particulier ? Sont-elles des « locomotives » pour les autres zones d'emploi de la région ? Cette question est particulièrement importante pour les choix à effectuer en matière de politique d'aménagement des territoires. Des effets d'entrainement avérés pourraient justifier un soutien particulier. Pour certains analystes ou décideurs, elles constituent des pôles de croissance qui entrainent ensuite le reste du territoire. Mais, est-ce que ces mécanismes se produisent aujourd'hui dans des pays à croissance faible et où les écarts de niveau et de modes de vie entre territoires ne sont plus aussi forts qu'auparavant ? Quel équilibre entre effets d'entrainement et effets d'assèchement des territoires voisins ?

Les études menées récemment et notamment celle de France Stratégie montrent que ces effets d'entrainement sont difficiles à identifier. Seules des « dynamiques partagées » entre métropoles et territoires voisins sont mises en évidence et elles ne sont pas systématiques. Elles ne concerneraient que 5 métropoles sur les 11 étudiées : Rennes, Nantes, Bordeaux, Aix-Marseille et Lyon. Il n'y a pas d'effet entrainement avéré mais des territoires voisins en croissance.

● UN ÉLARGISSEMENT DES BASSINS D'EMPLOIS MÉTROPOLITAINS

L'aire de recrutement des zones d'emploi « métropoles » comme celles des villes françaises en général a tendance à s'élargir sous l'effet de la périurbanisation et du coût du logement dans les villes-centres. Les actifs résident de plus en plus loin de leur lieu de travail. Cette connexion aux emplois de la métropole est-elle un stimulant sur le développement du territoire concerné ? Ou, au contraire, risque-t-elle de les transformer en zones « dortoirs » ? Cette question ne constitue qu'un des volets des possibilités d'effets d'entrainement des métropoles vers leurs voisins.

Nous avons calculé la part des actifs des zones d'emploi non métropolitaines qui travaillent en 2014 dans l'une des 15 métropoles (liste connue en décembre 2017).

Pour les deux tiers des zones d'emploi (68 % soit 193 zones d'emploi, représentées en vert pâle sur la carte), la part des actifs travaillant dans les zones d'emploi métropolitaines est marginale (moins de 5 % des actifs). Elles ne sont pas ou peu connectées aux emplois des métropoles. Pour 47 zones d'emploi, la part des actifs travaillant dans une métropole se situe entre 5 % et 15 % et pour 45 zones, la part dépasse 15 %.

Dans les plus grandes villes françaises, le nombre de zones d'emploi dont une partie même faible des actifs travaillent dans la zone d'emploi centre, est élevé. C'est particulièrement vrai en Île-de-France où le marché du travail parisien (zones d'emploi de Paris et d'Orly) s'étend sur quasiment toute l'Île-de-France et « déborde » sur les territoires proches. C'est aussi le cas mais dans une moindre mesure à Lyon (6 zones d'emploi « connectées »), Marseille (5 ZE), Toulouse (7 ZE), Strasbourg (6 ZE) et Nantes (7 ZE).

Les zones d'emploi de Grenoble (2 ZE « connectées ») et Brest (1 ZE) constituent des exceptions avec peu de zones d'emploi voisines qui leur sont connectées.

● UN EFFET LIMITÉ SUR LE TAUX DE CHÔMAGE

L'élargissement du marché du travail des métropoles aux zones voisines peut avoir un effet sur le taux de chômage des zones concernées à l'instar des zones marquées par le travail transfrontalier. Le nombre d'emplois accessibles aux actifs de la zone est « toutes choses égales par ailleurs » plus large que dans une zone « non connectée » à une métropole. Une zone avec un taux de chômage de 8 % et une part de 10 % d'actifs travaillant à l'extérieur connaîtrait si on ne tenait pas compte des actifs « sortants » un taux de chômage de 8,9 %. Dans cet exemple, le gain de 0,9 point constitue un effet limité sur le taux de chômage du territoire.

● PAS D'EFFET IDENTIFIÉ SUR L'EMPLOI

Est-ce que les zones « partiellement connectées» aux métropoles sont plus dynamiques du point de vue de l'emploi ? Parmi les zones connectées aux métropoles (supérieur à 5 %), on retrouve 30 des 71 ZE dynamiques (voir ci-après). Moins d'une fois sur deux (42 %), les ZE dynamiques sont donc connectées aux métropoles. Mais, à l'instar de l'étude précédemmeent citée, il est très difficile d'identifier un effet d'entrainement sur les emplois des zones concernées. On peut toutefois supposer qu'autour de Lyon ou de Paris, il y a un effet d'élargissement de la dynamique du centre sur une zone plus large (« desserrement urbain »).

● DES SYSTÈMES DE RELATION COMPLEXES

Au cours des dernières années, des travaux sur les flux et les systèmes urbains (notamment ceux de Nadine Cattan) ont souligné la complexité des interactions entre territoires qui ne se réduisent pas à une logique de « locomotive et wagons » ou à une logique hiérarchique.

Pierre Veltz, a par ailleurs mis en évidence la forte intégration du territoire national et les connexions importantes des territoires avec la région Île-de-France. Selon lui, les agglomérations françaises fonctionnent en réseau et on peut parler de « métropole distribuée ».

Carte extraite d'une publication de France Stratégie.
Dynamique de l'emploi dans les métropoles et dans les territoires avoisinants : des situations différenciées

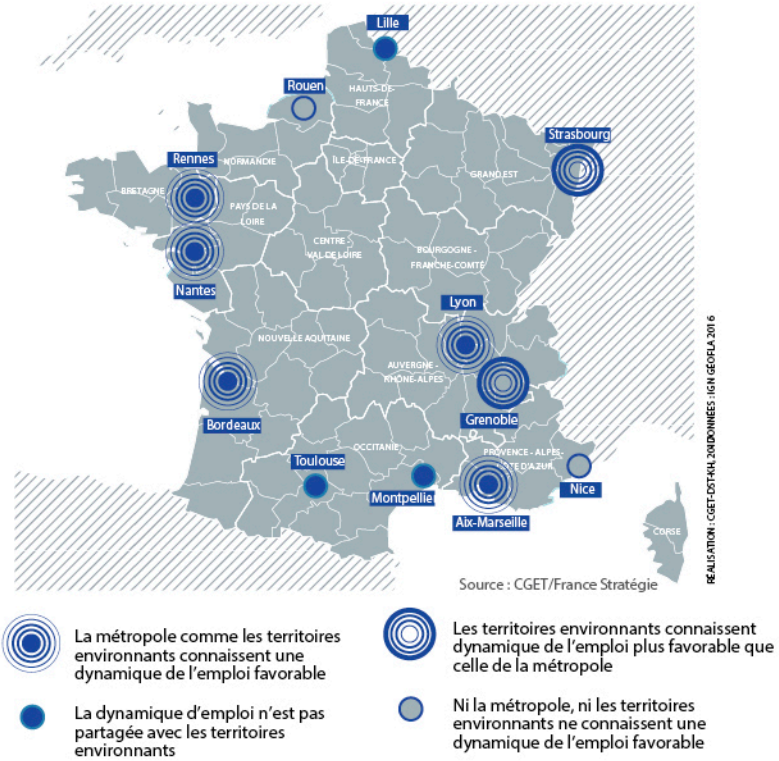

Source : CGET/France Stratégie

La métropole comme les territoires environnants connaissent une dynamique de l'emploi favorable

Les territoires environnants connaissent dynamique de l'emploi plus favorable que celle de la métropole

La dynamique d'emploi n'est pas partagée avec les territoires environnants

Ni la métropole, ni les territoires environnants ne connaissent une dynamique de l'emploi favorable

Aires de recrutement des zones d'emploi métropolitaines

2014

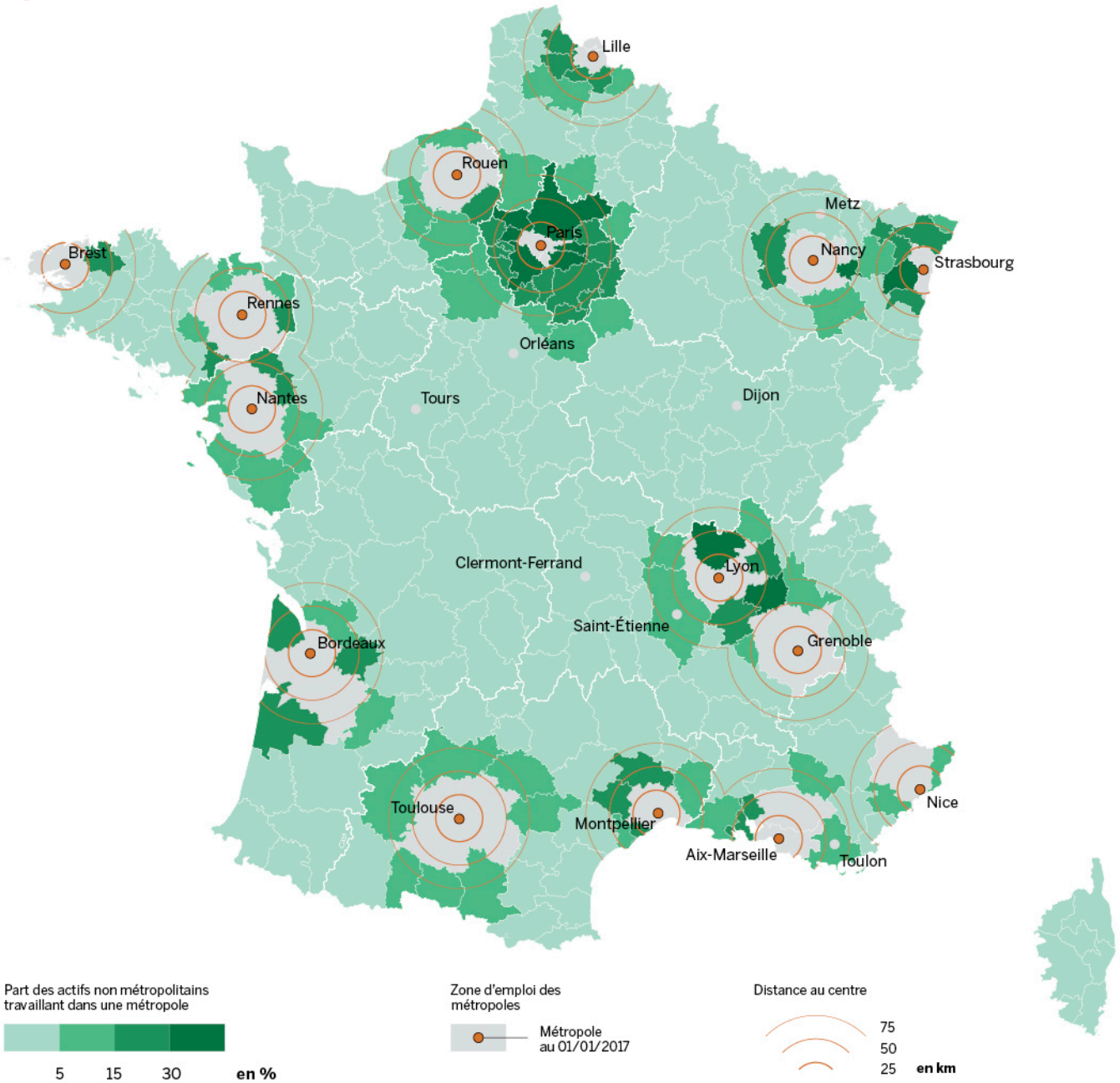

L'étude porte uniquement sur les métropoles au 01/01/2017.
Ne sont pas traitées sur cette carte les métropoles créées au 01/01/2018 : Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Orléans, Tours, Metz, Dijon et Toulon

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

UNE DIVERGENCE EN FAVEUR DE TERRITOIRES DIVERSIFIÉS, À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE MARQUÉE

ZONES D'EMPLOI

UNE DIVERGENCE EN FAVEUR DE TERRITOIRES DIVERSIFIÉS, À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE MARQUÉE

La partie précédente a mis en évidence les nettes différences de dynamique entre les régions depuis 40 ans. On observe un glissement continu de l'emploi vers les régions sud et ouest.
L'analyse des fractures territoriales doit également être examinée à une échelle plus locale, celle des bassins d'emploi. Cet échelon géographique qui constitue l'espace de vie et de travail des Français relève des politiques régionales mais aussi bien sûr des politiques de développement local menées par les intercommunalités. Les zones d'emploi ont également été impactées par les profondes mutations de l'économie française depuis 40 ans. La géographie économique des territoires français a été remodelée mais la divergence des territoires ne se résume pas à une opposition grandes villes – petites villes ou centre – périphérie. En outre, elle bénéficie à des territoires aux profils différents.

Typologie de l'évolution de l'emploi
par zone d'emploi
1975 - 2014

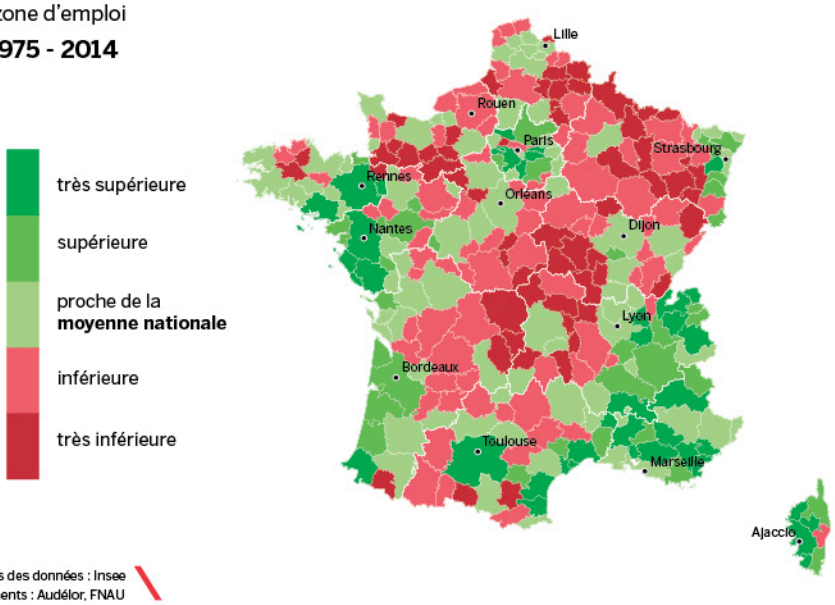

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

Les 20 plus fortes hausses de l'emploi
par zone d'emploi
1975 - 2014

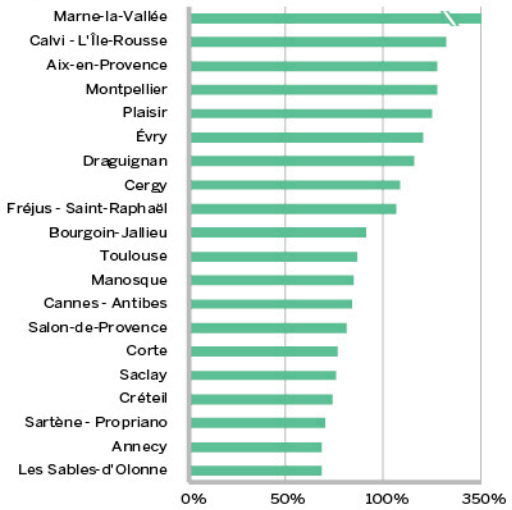

Sources des données : Insee.
Traitements : Audélor, Fnau

Les 20 plus fortes baisses de l'emploi
par zone d'emploi
1975 - 2014

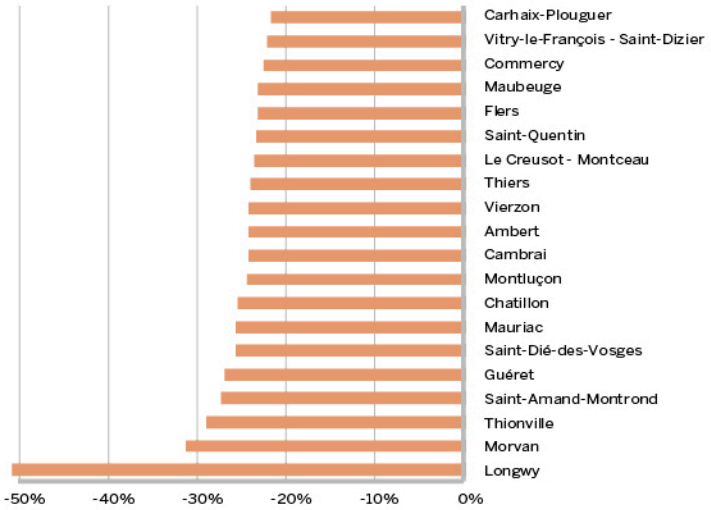

Sources des données : Insee.
Traitements : AudéLor, Fnau

Une géographie en U qui s'installe dans le temps

● UN U

On observe, en dehors des zones d'emploi de l'Île-de-France et de la Corse, **une géographie du dynamisme en forme de U.** Les zones créatrices d'emploi partent de Saint-Malo jusqu'à Bayonne en longeant la façade Atlantique, se prolongent ensuite d'ouest en est jusqu'à Cannes-Antibes, puis remontent au nord, jusqu'à Haguenau. On note deux interruptions toutefois dans ce U de la croissance : entre Bayonne et Toulouse (Pau et Tarbes sont peu dynamiques) ; et entre le Genevois français et Saint-Louis (peu de dynamisme d'Oyonnax et Saint-Claude à Belfort).

Ce U est en situation périphérique par rapport au centre politique et économique de la France. Les zones les plus proches de l'Île-de-France connaissent plutôt une croissance faible voire des pertes d'emplois.

Parmi les 20 zones d'emploi ayant connu les plus fortes hausses d'emplois, les régions les plus représentées sont l'Île-de-France (6 ZE notamment les villes nouvelles), Paca (5), la Corse (3), Auvergne-Rhône-Alpes (2) et Occitanie (2). Figurent dans la liste deux métropoles : Toulouse et Montpellier ainsi

Évolution de l'emploi salarié privé
par zone d'emploi

2008 - 2016

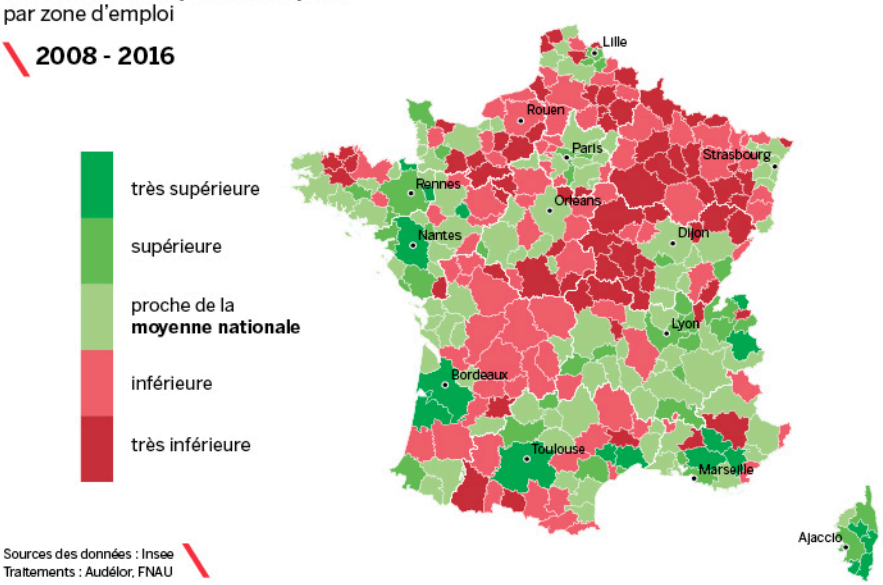

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

Évolution de l'emploi total

1999 - 2008

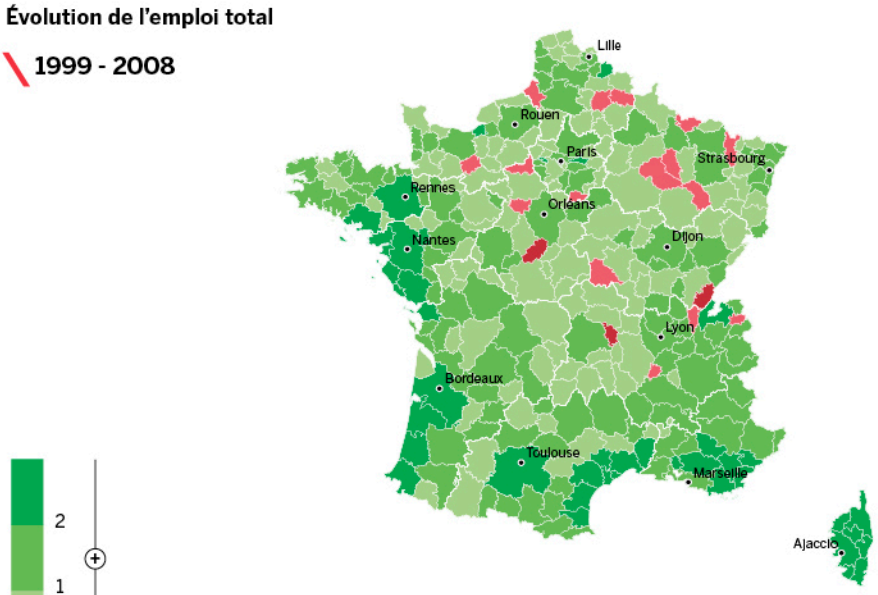

en %
par zone d'emploi

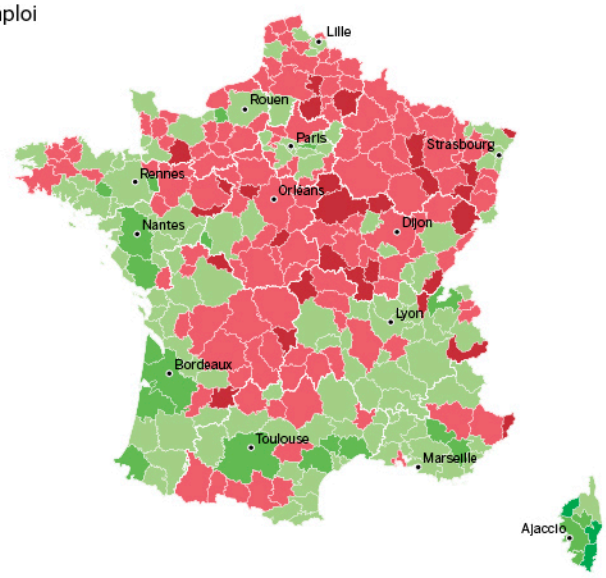

2008 - 2013

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

ZOOM SUR LA RUPTURE DE 2008

En prenant une période plus récente et un champ plus réduit (uniquement l'emploi salarié privé), la carte des évolutions de l'emploi 2008-2016 est très proche de celle de l'emploi de 1975 à 2014. L'Alsace ne figure plus toutefois parmi les zones les plus dynamiques et l'Île-de-France est moins représentée.

La crise de 2008 entraine une baisse généralisée des taux de croissance de l'emploi. La forme en U demeure mais s'amincit. Avant et après 2008, le nombre de zones d'emploi touchées par la baisse de l'emploi dans l'agriculture et la fabrication reste assez proche. L'impact territorial de la crise de 2008 ne passe pas par ces fonctions.

À l'inverse, on observe une forte progression du nombre de territoires qui connaissent des diminutions de l'emploi dans les sept fonctions tertiaires suivantes : bâtiment, transport logistique, distribution, gestion, administration, conception-recherche et éducation-formation. La crise n'est pas seulement industrielle. Elle est aussi tertiaire.

Typologie des zones d'emploi selon leur trajectoire

1975 - 2014

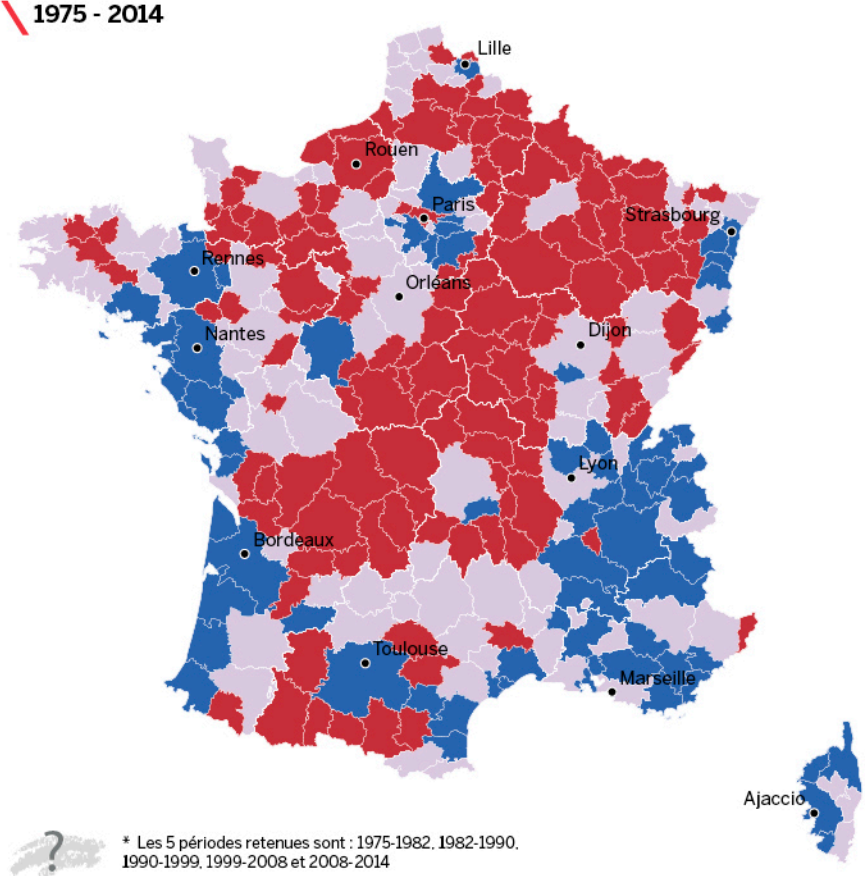

Zone d'emploi toujours dynamique

Zone ayant connu 4 ou 5 périodes* au dessus de la moyenne nationale du taux d'évolution de l'emploi

Zone d'emploi variable

Zone ayant connu 2 ou 3 périodes* au dessus de la moyenne nationale du taux d'évolution de l'emploi

Zone d'emploi toujours distancée

Zone ayant moins de 2 périodes* au dessus de la moyenne nationale du taux d'évolution de l'emploi

Poids de chaque type dans l'ensemble des zones d'emploi

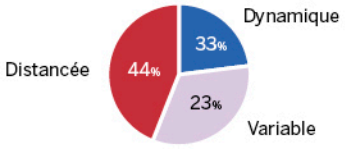

* Les 5 périodes retenues sont : 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2008 et 2008-2014

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

que l'une des composantes de la métropole Aix-Marseille (Aix-en-Provence). La liste des 20 zones d'emploi ayant connu les plus fortes baisses est marquée par la présence de petites zones d'emploi qui ont connu, pour certaines, de fortes restructurations industrielles. On peut notamment citer : Longwy, Cambrai, Thionville ou Thiers.

● DE FORTES CONTINUITÉS TERRITORIALES

Afin d'évaluer la continuité des évolutions de l'emploi depuis 1975, nous avons retenu, comme précédemment les cinq périodes intercensitaires. La continuité des trajectoires est appréciée par le nombre de fois où chaque zone d'emploi se situe au-dessus de la moyenne de la période. On aboutit à une typologie des zones d'emploi en trois grandes catégories :

• **les zones d'emploi « toujours dynamiques ».** 71 zones d'emploi (23 % des zones d'emploi et 34,5 % des emplois) sont quasiment toujours ou toujours (4 ou 5 fois) au-dessus de la moyenne de l'évolution de l'emploi sur la période :
– 34 ZE toujours au-dessus de la moyenne (5 fois sur 5),
– 37 ZE quasi-continues (4 fois sur 5) ;

• **les zones d'emploi « variables ».** Au nombre de 100, elles sont entre 2 et 3 fois au-dessus de la moyenne. Les ruptures ou la discontinuité des trajectoires ne sont donc vérifiées que pour un tiers des zones d'emploi. Elles représentent 29 % des emplois en 2014 ;

• **les zones d'emploi « toujours distancées »** (44 % des zones d'emploi et 36,5 % des emplois). 133 zones d'emploi au total soit la catégorie la plus nombreuse :
– 76 ZE en « décrochage » continu sur les cinq périodes,
– 57 ZE en quasi-continuité (4 fois en dessous de la moyenne sur 5 périodes).

Pour deux zones d'emploi sur trois, il y a donc une quasi continuité des trajectoires : 71 sont quasiment toujours dynamiques (23 % des zones) et 133 quasiment toujours distancées (44 % des zones). On notera également que le nombre de zones d'emploi « dynamiques » est réduit et beaucoup moins élevé que le nombre de zones distancées. Les territoires « distancés » se localisent pour l'essentiel : sur une grande diagonale Longwy-Périgueux, une partie de la Normandie, dans l'ex région Nord-Pas-de-Calais et autour de Toulouse.

Les territoires « toujours dynamiques » dessinent à nouveau la forme en U constatée sur les évolutions 1975-2014. Cette similitude montre que la divergence entre territoires est le fruit de la continuité ou dit autrement de l'inertie de la géographie de la croissance. De façon schématique, on pourrait ainsi dire que depuis 1975, ce sont « presque toujours les mêmes qui gagnent et toujours les mêmes qui perdent ».

Cette inertie des trajectoires conduit à une **redistribution relative de l'emploi.** En près de 40 ans, les 71 zones « toujours dynamiques » passent de 26,5 % à 34,5 % (+ 8 points) du total des emplois tandis que les 133 zones « toujours distancées » passent de 45 % du total des emplois à 36,5 % (- 8,5 points).

Dispersion du taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans les zones d'emploi

1999 - 2013

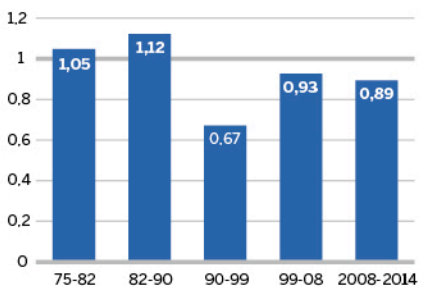

Indice de dispersion
Écart type des taux de croissance rapporté à la moyenne des taux de croissance

Sources des données : Insee
Traitements : AudéLor, FNAU

● LA DISPERSION ACTUELLE ENTRE ZONE D'EMPLOI MOINS FORTE QUE DANS LES ANNÉES 1970-1980

C'est la forte continuité des trajectoires qui crée la divergence entre territoires et non une dispersion plus forte des taux d'évolution. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, la dispersion des évolutions entre les zones d'emploi était plus élevée dans les années 1970 et 1980 (fortes restructurations industrielles) qu'aujourd'hui. La dispersion actuelle est toutefois en hausse par rapport aux années 1990 qui est la décennie la plus égalitaire des 40 dernières années.

Le développement des territoires ne se résume pas à la forme en U

● UNE GÉOGRAPHIE DIFFÉRENTE POUR LE CHÔMAGE

On peut cependant apporter des nuances à cette géographie en U. Si on regarde les trajectoires non plus en terme de création d'emplois mais en matière de chômage, la géographie dessinée n'est pas la même. En 2003, le taux de chômage varie de 3,7 % (Les Herbiers) à 15,1 % (Sète) soit un écart de 11,4 points. En 2017, il va de de 4,8 % (Houdan) à 17,3 % (Agde-Pezenas) soit un écart de 12,5 points. La carte du taux de chômage faible n'est pas identique à celle de l'emploi dynamique. Le taux de chômage est en effet fonction du nombre et de la croissance de l'emploi mais également du niveau et de l'évolution de la population active. Malgré des baisses d'emplois, le taux de chômage peut rester bas si les actifs quittent la zone. À l'inverse, le taux de chômage peut être élevé malgré un emploi dynamique si la population active augmente fortement.

Ainsi, un certain nombre de zones d'emploi appartenant au « U dynamique » ont un taux de chômage élevé. On peut notamment citer : la Corse et le littoral méditerranéen (Occitanie et Paca).

Le nombre de zones avec un taux de chômage supérieur à 10 % a fortement progressé de 2003 (37 zones) à 2017 (107 zones). Cette diffusion touche particulièrement Paca, l'Occitanie (autour de Toulouse) et les Hauts-de-France. On note également des dégradations de situation plus ponctuelles à Troyes, Montargis, Rouen, Guingamp, Mulhouse ou Belfort.

● DES CAPACITÉS DE REBOND

Hors de la partie « toujours dynamique», les territoires ne sont bien sûr pas nécessairement condamnés au déclin. Une partie d'entre eux a ainsi connu des crises et des restructurations importantes et enregistrent aujourd'hui des croissances supérieures à la moyenne. C'est le cas de 17 zones d'emploi comme par exemple **Lyon, Marseille, Lorient, Clermont-Ferrand, Corte, Aléria ou Béziers.** D'autres (55 ZE) ont des trajectoires plus instables et alternent phase de croissance et phases de stagnation ou récession. On peut citer notamment Poitiers, Dunkerque, Brest, Angers, Caen ou Nîmes.

Taux de chômage

2003

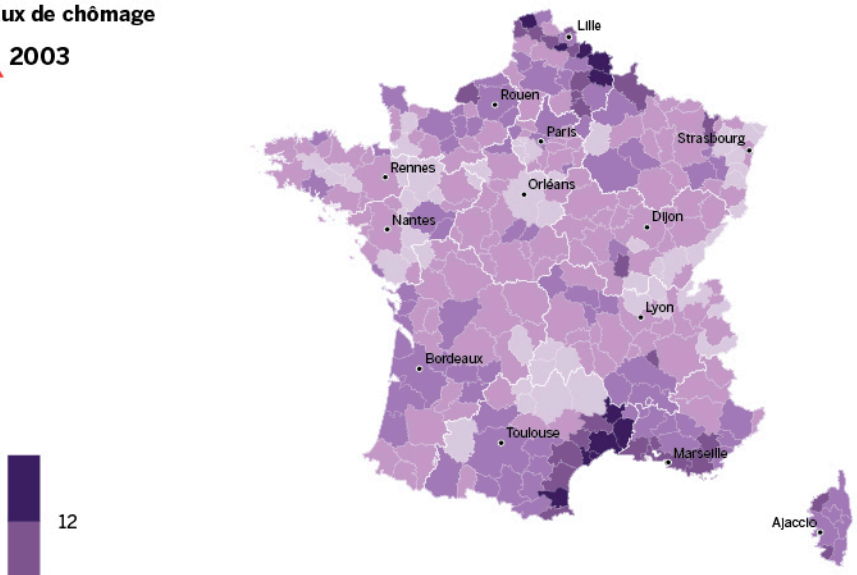

12
10
8
6

en %
par zone d'emploi

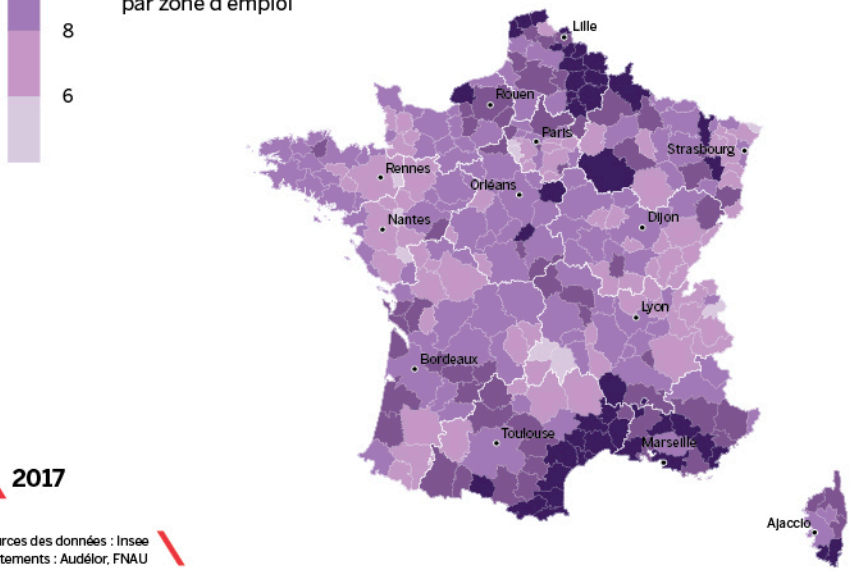

2017

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

Le rôle de la démographie

● LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE : UN AVANTAGE NON SYSTÉMATIQUE

La géographie française ne se résume pas à la coexistence de métropoles et de territoires ruraux comme le laisse parfois penser le discours médiatique. Le tissu urbain est riche et ne se résume pas à une vingtaine de grandes villes. On compte en 2014, 30 territoires (zones d'emploi) d'au moins 400 000 habitants et 160 d'au moins 100 000 habitants. De plus, contrairement aux thèses privilégiant la « masse critique », il n'y a pas de corrélation entre territoires dynamiques et territoires de grande taille (400 000 habitants et plus). **Seulement 24 % des zones d'emploi « toujours dynamiques » sont très peuplées (400 000 habitants et plus).** Parmi les 71 ZE « toujours dynamiques », la tranche la plus fournie est celle des **100 à 200 000 habitants,** soit des ZE de taille moyenne comme Saint-Malo, Rochefort, Narbonne ou Fréjus. Les petites zones d'emploi (moins de 50 000 habitants) telles Briançon ou Calvi sont en revanche rares.

Cependant, parmi les 30 territoires de 400 000 habitants et plus, seuls cinq sont « distancés ». La grande taille protège donc du « décrochage ». La plupart des grandes zones d'emploi se répartissent entre trajectoires « variables » et trajectoires « toujours dynamiques ».

Statistiquement, en moyenne, quand la population de la zone d'emploi augmente, la proportion de ZE « toujours dynamiques » est croissante et celle de ZE « distancées » clairement décroissante. Mais, il n'y a rien de systématique : toutes les grandes zones d'emploi ne figurent pas

Population des zones d'emploi

2014

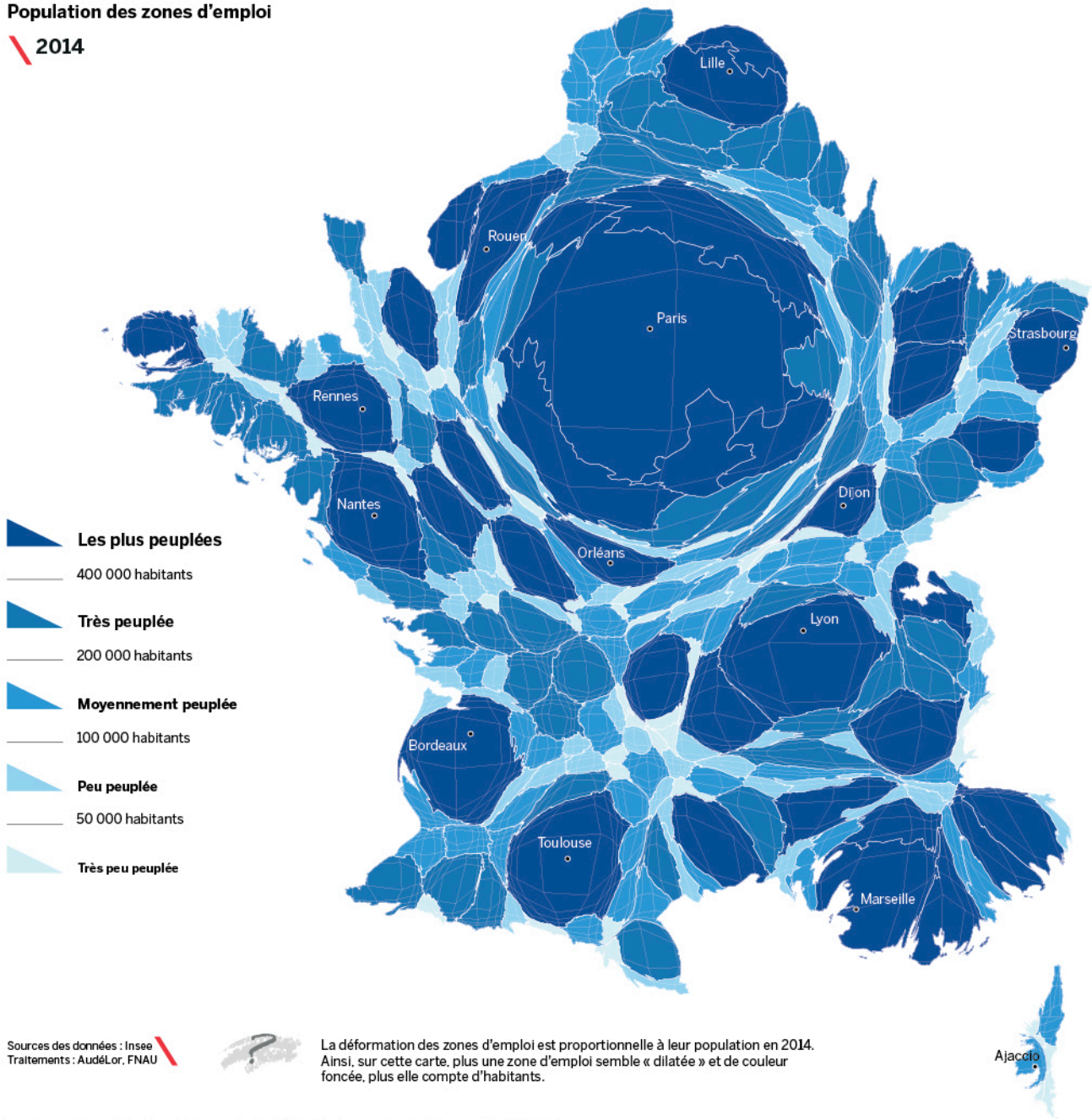

Sources des données : Insee
Traitements : AudéLor, FNAU

La déformation des zones d'emploi est proportionnelle à leur population en 2014. Ainsi, sur cette carte, plus une zone d'emploi semble « dilatée » et de couleur foncée, plus elle compte d'habitants.

La dynamique des territoires de 400 000 habitants et plus de 1975 à 2014

	Zones distancées	Zones variables	Zones dynamiques
Les ZE des 15 métropoles 2017	Rouen Nancy	Brest Marseille Nice Lyon Lille-Roubaix-Tourcoing* Île-de-France *	Aix-Marseille* Bordeaux Montpellier Rennes Grenoble Nantes Toulouse Strasbourg
Les ZE des 7 nouvelles métropoles au 1er janvier 2018	Saint-Étienne Metz	Clermont-Ferrand Orléans Dijon	Tours Toulon
Autres zones d'au moins 400 000 habitants	Caen Angers Le Havre Le Mans	Avignon Cannes-Antibes Mulhouse Genevois français	

NB : Trois de ces 30 territoires (indiqués avec un *) regroupent plusieurs zones d'emploi : Lille Roubaix Tourcoing, Aix Marseille et Île-de-France. En réalité, on compte 37 ZE de 400 000 habitants et plus dont 6 en Île-de-France. Parmi les zones de 400 000 habitants et plus, Il y a 17 zones d'emploi toujours dynamiques mais on en dénombre seulement 13 sur ce tableau. 4 zones ont été classées dans la catégorie « variables » en étant intégrées dans un ensemble plus large : Créteil, Saclay et Roissy dans la métropole Île-de-France, Lille dans la métropole Lille Roubaix Tourcoing.

Dynamique des zones d'emploi selon la variation annuelle de la population

2009 - 2014

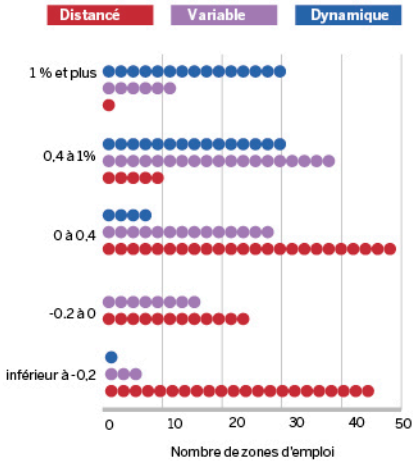

Sources des données : Insee

Taux d'évolution annuel moyen de la population

1999 - 2014

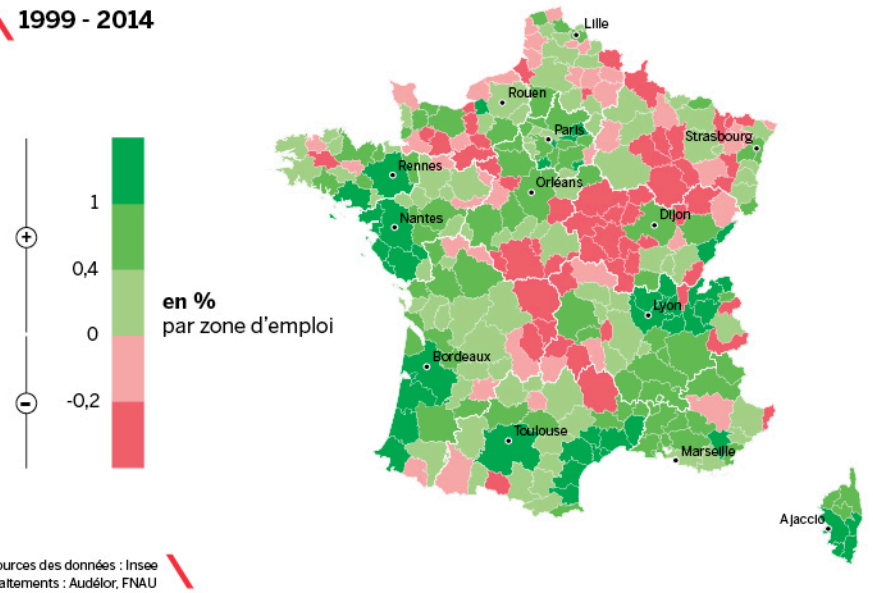

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

parmi les plus dynamiques. C'est le cas d'un peu moins de la moitié d'entre elles. Ainsi, si la grande taille protège du déclin elle ne garantit pas le dynamisme.

C'est à partir de 200 000 habitants que les ZE « dynamiques » deviennent aussi nombreuses que les ZE « distancées ». La note n° 53 de France Stratégie[6] montre que c'est également en dessous de 200 000 habitants qu'en moyenne les aires urbaines ont tendance à décrocher. Pour Frédéric Lainé ce décrochage provient en grande partie de la concentration des créations d'emplois de cadres dans les plus grandes aires urbaines. En dessous de 100 000 habitants les territoires dynamiques sont très peu fréquents (moins de 10 %).

Ce n'est pas le poids démographique qui constitue le facteur déterminant du développement. **La diversité de taille des territoires dynamiques montre qu'en matière de dynamisme économique il n'y a pas de monopole des zones les plus peuplées, ni des métropoles.**

● UN RÔLE MAJEUR DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DE L' ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

Il n'y a quasiment pas de zones d'emploi « dynamiques » du point de vue de l'emploi qui soient en déclin démographique (les deux exceptions sont le Mont-Blanc et Beaune – zones touristiques). La plupart d'entre elles (84 %) ont même une croissance démographique qui dépasse +0,4 % par an de 2009 à 2014. Les ZE « distancées » sont dans une situation inversée. Elles sont une fois sur deux (71/133 soit 53 %) en baisse démographique et seulement 10 % d'entre elles enregistrent une croissance démographique supérieure à 0,4 % l'an de 2009 à 2014.

Les zones d'emploi « variables » sont dans une situation intermédiaire avec 22 % de territoires en baisse démographique et 50 % en forte croissance (0,4 % par an au moins).

Le lien population-emploi est de plus en plus fort. Ceci est directement lié à l'essor continu de la part des emplois présentiels. Aujourd'hui, la sphère présentielle représente la majeure partie des emplois (65 %) et influe donc fortement sur l'évolution globale de l'emploi local. La croissance des emplois présentiels suit logiquement la croissance de la population. Dans le sens inverse, la croissance des emplois entraine aussi un cercle vertueux car elle contribue à attirer de la population. « La population suit l'emploi et l'emploi suit la population ».

Dans la grande majorité des territoires, c'est **le solde migratoire** qui porte la croissance démographique. Parmi les zones d'emploi avec une croissance démographique d'au moins 0,4 % par an, la plupart (87 %) ont un solde migratoire positif et une grande partie (67 %) ont un solde migratoire supérieur à 1 % par an.

L'attractivité résidentielle est une caractéristique des territoires « dynamiques ». 85 % d'entre eux ont un solde migratoire positif et 69 % un solde supérieur à 1,3 % par an.

L'impact des mutations économiques

● UN IMPACT IMPORTANT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Depuis 1982, on l'a vu précédemment, la diminution des emplois dans la fabrication et l'agriculture est une des évolutions majeures de l'économie française. Elle contribue à une diminution de 11,8 % du total des emplois. L'essor des cadres des fonctions métropolitaines entraine, à l'inverse, une croissance de 7,4 % du total des emplois.

Les évolutions de l'emploi dans la fabrication et l'agriculture jouent un rôle majeur dans les dynamiques territoriales. Des pertes d'emplois importantes ont accompagné cette recompostion économique (cf. étude FNAU 2014).

Les territoires dynamiques sont le plus souvent épargnés (à l'exception de Rennes, Vannes, Grenoble...) par les fortes baisses de la fabrication et de l'agriculture. À contrario, les territoires distancés sont souvent très marqués par la baisse des emplois dans ces deux fonctions (à l'exception de Nancy, Metz ou Boulogne-sur-Mer, par exemple).

● UN CUMUL FRÉQUENT DES DEUX EFFETS

Pour 201 ZE sur 304, il y a une corrélation négative entre les évolutions de l'emploi des CFM et celles de la fabrication-agriculture. La combinaison des ces deux évolutions contraires redessine donc la géographie économique française. Les deux effets sont cumulatifs : ceux qui sont relativement épargnés par les pertes d'emplois agricoles et de fabrication sont aussi ceux qui sont les plus concernés par la hausse des CFM. Ainsi, 60 % des ZE épargnés par les diminutions en fabrication-agriculture sont également parmi les plus dynamiques en matière de créations d'emplois CFM.

Les territoires les plus nombreux (122 ZE) sont ceux qui connaissent un fort impact négatif de la fabrication et de l'agriculture et un faible impact des CFM. Les cas les plus rares (respectivement 7 et 8 ZE) sont les situations opposées extrêmes : fort/faible impact fabrication et agriculture associés à faible/fort impact CFM.

6. Frédéric Lainé, *Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?* Note d'analyse n° 53, France Stratégie, février 2017

Contribution de la fabrication et de l'agriculture aux évolutions de l'emploi

1982 - 2014

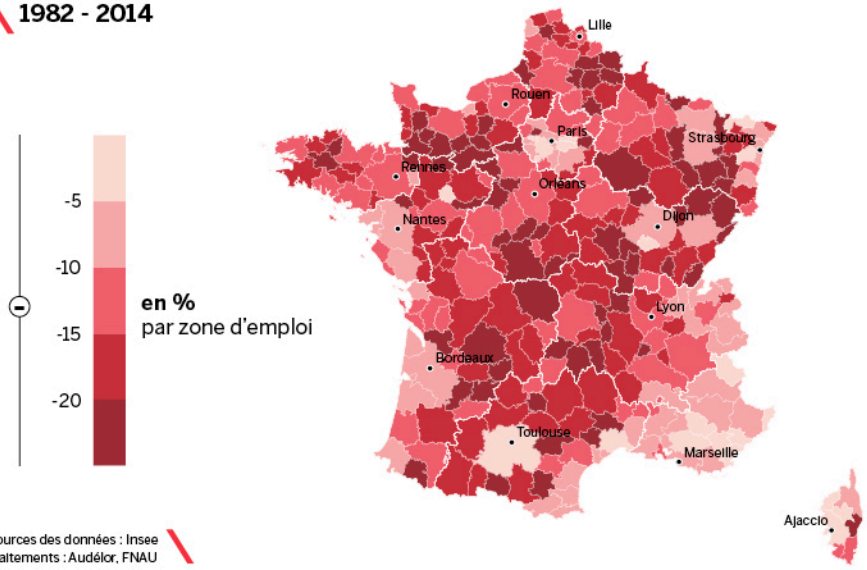

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

Contribution des cadres des fonctions métropolitaines aux évolutions de l'emploi

1975 - 2014

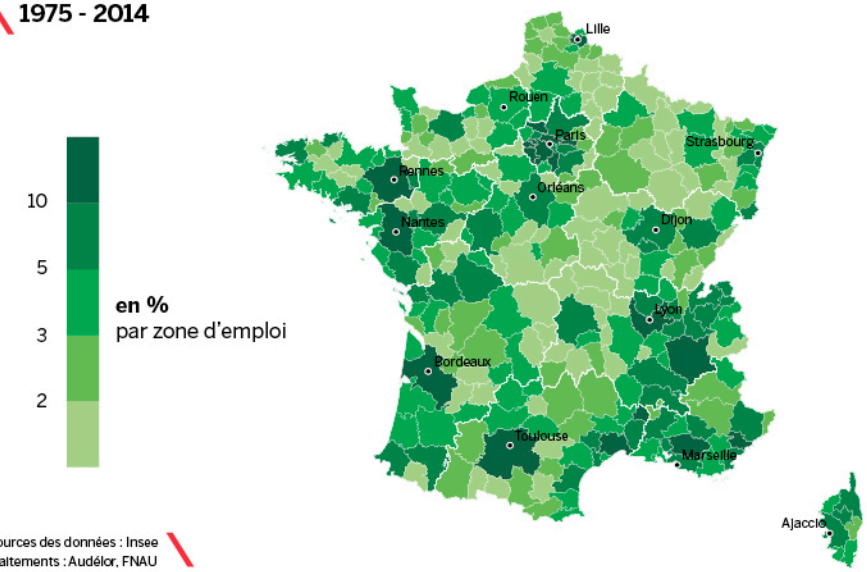

Sources des données : Insee
Traitements : Audélor, FNAU

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse (ci-après) a porté sur le poids de 9 grands secteurs : BTP, hôtellerie restauration, commerce de détail, logistique, industrie, tertiaire qualifié, programmation informatique, culture-loisirs et éducation santé social. Le tertiaire qualifié regroupe ici les secteurs d'activités des codes 64 à 74 (NAF 88) : banques et assurances, immobilier, ingénierie, architecture, sièges sociaux, conseil et publicité. La logistique regroupe ici le commerce de gros (code 46), le transport et l'entreposage (codes 49 à 52). L'industrie regroupe les secteurs manufacturiers du code NAF 10 jusqu'au code 33.
Les secteurs sont considérés comme sur-représentés quand ils dépassent de façon significative leur poids moyen toutes zones d'emploi. Les seuils retenus sont les suivants : BTP : 10 % (moyenne est à 7,6 %) ; Hôtellerie restauration : 9 % (moyenne est à 5,6 %) ; commerce de détail : 13 % (moyenne est à 9,7 %) ; Tertiaire qualifié : 13,2 % (moyenne est à 12,7 %) ; programmation informatique : 2,3 % (moyenne est à 1,9 %) ; industrie : 20 % (moyenne est à 15 %) ; logistique : 15 % (moyenne est à 11,6 %) ; culture loisirs : 2,5 % (moyenne est à 1,6 %) et éducation santé social : 14 % (moyenne est à 11,9 %).

	ZE avec forte hausse CFM	Hausse moyenne	ZE avec faible hausse CFM
ZE relativement épargnées par la baisse fabrication et agriculture	**43 ZE** Paris, Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Toulouse Saclay, Montpellier...	**20 ZE** Nancy, Metz, Saint-Nazaire, Perpignan...	**8 ZE** Boulogne-sur-Mer, Oyonnax...
Impact moyen de la baisse des fonctions agricole et fabrication	**19 ZE** Lille, Angers, Rennes, Lyon, Brest, Clermont-Ferrand...	**36 ZE** Saint-Malo, Lorient, Rouen, Le Havre...	**20 ZE** Dunkerque, Valenciennes...
Impact fort (- 15 % et au dela)	**7 ZE** Lannion, Niort, Vallée de l'Arve...	**29 ZE** Quimper, Belfort, Saint-Étienne...	**122 ZE** Troyes, Bourges, Mulhouse, Vichy, Maubeuge...

Profil des 71 zones d'emploi dynamiques

2016

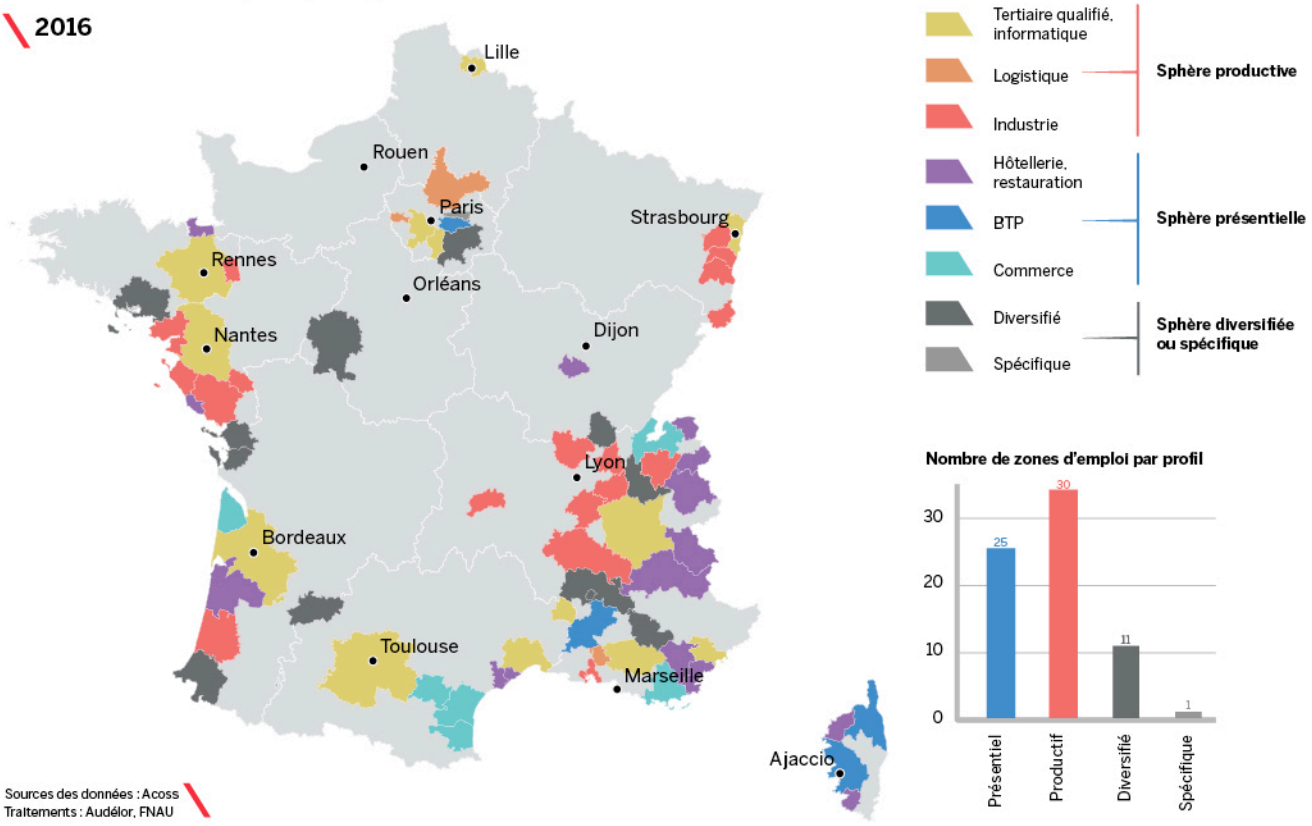

Sources des données : Acoss
Traitements : Audélor, FNAU

Les sept profils économiques des territoires « dynamiques »

Nous avons vu dans les parties précédentes que les zones toujours dynamiques étaient diverses du point de vue de leur poids démographique. Cette diversité se retrouve-t-elle dans leur profil économique ? Pour répondre à cette question nous avons examiné la structure des emplois salariés privés fin 2016 par secteur d'activité (en 88 postes) pour les 71 zones d'emploi concernées.

Les 71 zones d'emploi toujours dynamiques représentent 6,1 millions d'emplois salariés privés fin 2016, soit 34,3 % du total des emplois salariés privés. La structure de l'emploi des ZE toujours dynamiques se distingue globalement de la moyenne des zones d'emploi par :

• un poids moindre de l'industrie (-1,1 point), du tertiaire qualifié (-0,9 point) et dans une moindre mesure de l'éducation et la santé-social (-0,3 point) ;

• Un poids plus important de la logistique (+1,3 point), du BTP (+0,8 point) et dans une moindre mesure de l'hôtellerie-restauration (+0,3 point).

Mais, ces écarts à la moyenne ne suffisent pas pour mettre en évidence les profils des zones dynamiques car ils agrègent des territoires aux profils très différents.

Les 71 zones d'emploi « toujours dynamiques » se répartissent en sept grandes catégories de profils économiques. **Les quatre familles les plus nombreuses sont les profils industriels[7], les profils touristiques** (surreprésentation de l'hôtellerie restauration), **les profils métropolitains** (surreprésentation du tertiaire qualifié et/ou de la programmation informatique) et **le profil diversifié** (pas de surreprésentation). **Il y a bien une diversité des voies de la réussite économique comme l'a mis également en évidence Olivier Bouba Olga dans ses travaux récents[8].**

● SPHÈRE « PRÉSENTIELLE »

Dans les 25 zones d'emploi **« présentielles »,** deux familles (10 ZE au total) sont constituées de zones où **le commerce et/ou le BTP sont surreprésentées.** La 3e famille, celle la plus nombreuse, regroupe **les zones d'emploi touristiques** (15 ZE) essentiellement des stations balnéaires ou de montagne. Pour une partie d'entre elles, le commerce et/ou le BTP sont également sur représentés. Dans ces 25 zones « présentielles », la plupart du temps, l'industrie occupe un poids très faible.

● SPHÈRE « PRODUCTIVE »

Dans 34 zones d'emploi, soit 48 % des zones « toujours dynamiques», c'est un secteur de **l'économie productive** qui est surreprésenté. Une famille correspond au **modèle métropolitain avec une surreprésentation du tertiaire qualifié et/ou de la programmation informatique.** On y retrouve 9 des 15 métropoles. Une autre est celle de territoires où **l'industrie est surreprésentée.** Contrairement à une idée reçue, les territoires industriels souvent en difficulté ne sont cependant pas tous en déclin (même si une majorité est classée dans les catégories « variables » ou « distancées »). Trois zones géographiques sont particulièrement représentées parmi ces territoires : l'Alsace, les Pays de la Loire avec notamment la Vendée et Auvergne-Rhône-Alpes avec le couloir Rhodanien.

La 6e famille est celle où **la logistique est surreprésentée :** il s'agit notamment de zones d'emploi aéroportuaires

● SPHÈRE « DIVERSIFIÉE »

La 7e famille est constituée de **zones d'emploi diversifiées sans aucun secteur surreprésenté** parmi ceux étudiés. Il s'agit souvent de préfectures.

Enfin, une dernière zone d'emploi appartient aux zones dynamiques mais ne relève d'aucune des sept familles identifiées. Il s'agit de Marne-la-Vallée : zone spécifique avec Eurodisney (culture loisirs surreprésenté) et un pôle tertiaire (informatique surreprésentée).

7. À noter cependant, parmi les zones d'emploi classées comme « variables » et « distancées », la proportion de territoires industriels est nettement plus importante que pour les zones d'emploi dynamiques.

8. Olivier Bouba-Olga, *Dynamiques territoriales : éloge de la diversité,* Éditions Atlantique, 2017.

Secteurs de la sphère présentielle sur représenté : 25 zones d'emploi

Bâtiment	Commerce	Hôtellerie restauration
0059 - Avignon (+ logistique) 1117 - Créteil (+ logistique) 9401 - Ajaccio (+ commerce) 9404 - Bastia (+ commerce)	7206 - Pauillac (+ ESS) 8219 - Genevois Français 9101 - Carcassonne 9103 - Narbonne (+ ESS) 9115 - Perpignan (+ ESS) 9315 - Toulon	2601 - Beaune (+ logistique) 5219 - Les Sables-d'Olonne (+ BTP, commerce) 5313 - Saint-Malo 7207 - La Teste-de-Buch 8215 - Tarentaise 8221 - Mont Blanc 8222 - Chablais 9107 - Agde - Pézenas (+ BTP, commerce) 9112 - Sète (+ commerce) 9303 - Briançon (+ commerce) 9304 - Gap (+ commerce) 9313 - Draguignan (+ commerce) 9314 - Fréjus - Saint-Raphaël (+ BTP, commerce) 9403 - Sartène - Propriano (+ BTP, commerce) 9405 - Calvi - L'Île-Rousse (+ BTP, commerce)

Secteurs de l'économie productive sur représentée : 34 zones d'emploi

Tertiaire qualifié et/ou programmation informatique	Industrie	Logistique
0061 - Toulouse 1115 - Évry 1116 - Saclay 3111 - Lille 4205 - Strasbourg 5203 - Nantes 5312 - Rennes 7204 - Bordeaux 8210 - Grenoble (+ industrie) 9111 - Montpellier 9308 - Aix-en-Provence 9305 - Cannes - Antibes (+ HR) 9105 - Bagnols-sur-Cèze (+ industrie)	4202 - Molsheim - Obernai 4204 - Sélestat 4207 - Colmar (+HR) 4209 - Saint-Louis 5204 - Saint-Nazaire 5215 - Challans 5217 - Les Herbiers 5218 - La Roche-sur-Yon 5314 - Vitré 7208 - Dax (+ commerce) 8201 - Ambérieu-en-Bugey 8208 - Valence (+ ESS) 8209 - Bourgoin-Jallieu 8211 - Vienne - Roussillon 8213 - Villefranche-sur-Saône 8218 - Annecy 8311 - Issoire 9311 - Istres - Martigues	0056 - Roissy - Sud Picardie 1109 - Saint-Quentin-en-Yvelines (+ culture loisirs) 9312 - Salon-de-Provence

Économie diversifiée (pas de surreprésentation) : 11 zones d'emploi

1105 - Melun 2412 - Tours 5318 - Vannes 5408 - Rochefort 5409 - La Rochelle 7209 - Agen	8202 - Bourg-en-Bresse 8206 - Montélimar 8216 - Chambéry 9302 - Manosque 7212 - Bayonne


UNE INTÉGRATION
CROISSANTE
DES ZONES
D'EMPLOI

AGGLOMÉRATIONS PRINCIPALES

UNE INTÉGRATION CROISSANTE DES ZONES D'EMPLOI

Les parties précédentes ont montré une divergence économique sur longue période des régions et des zones d'emploi. Les plus dynamiques et les plus en difficulté le sont souvent demeurées au fil des périodes envisagées si bien que les écarts se sont creusés. Ces évolutions économiques qui ne sont pas homogènes au sein des régions le sont-elles davantage à l'intérieur des zones d'emploi ? L'agglomération[9] principale en termes de nombre d'emplois se distingue-t-elle des agglomérations secondaires ? Les territoires situés en dehors de toutes ces agglomérations ont-ils des trajectoires spécifiques ? Dans quelle mesure ces trois catégories de territoire d'une même zone d'emploi interagissent-elles ? Si la divergence économique à l'intérieur des régions peut s'avérer essentielle à long terme pour l'équilibre régional, le degré d'intégration des territoires à une échelle plus locale constitue également un enjeu important. Ces questions relèvent notammment des intercommunalités et de leurs politiques de développement et de cohésion territoriale mais aussi des conseils départementaux et régionaux.

Des emplois plus concentrés géographiquement que la population

Les zones d'emploi sont des espaces géographiques à l'intérieur desquels la plupart des actifs travaillent et résident. Elles présentent donc pour les actifs une certaine unité dans leur vécu quotidien. Mais elles ne sont pas sans fortes disparités territoriales en leur sein. La ville centre qui donne généralement son nom à la zone d'emploi[10], se situe dans une agglomération qualifiée de « principale » dans l'étude en raison de son poids économique prééminent. Mais d'autres agglomérations, dites « secondaires », abritent elles aussi de nombreux

9. Dans l'étude, l'agglomération ne désigne pas un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) aux délimitations administratives mais une unité urbaine qui, d'après la définition de l'Insee, est composée d'une ou plusieurs communes présentant une zone de bâti continu, peuplée d'au moins 2 000 habitants.

10. Dans certaines zones d'emploi, l'agglomération principale peut être l'unité urbaine très étalée et très pourvoyeuse d'emplois d'un territoire voisin. En Île-de-France par exemple, l'unité urbaine de Paris est l'agglomération principale des zones d'emploi de Marne-la-Vallée, Melun, Mantes-la-Jolie, Poissy, Plaisir, Evry, Saclay, Créteil, Orly et Cergy.



Montauban

CC M. DON

Agglomérations et autres territoires au sein des zones d'emploi selon l'Insee

2010

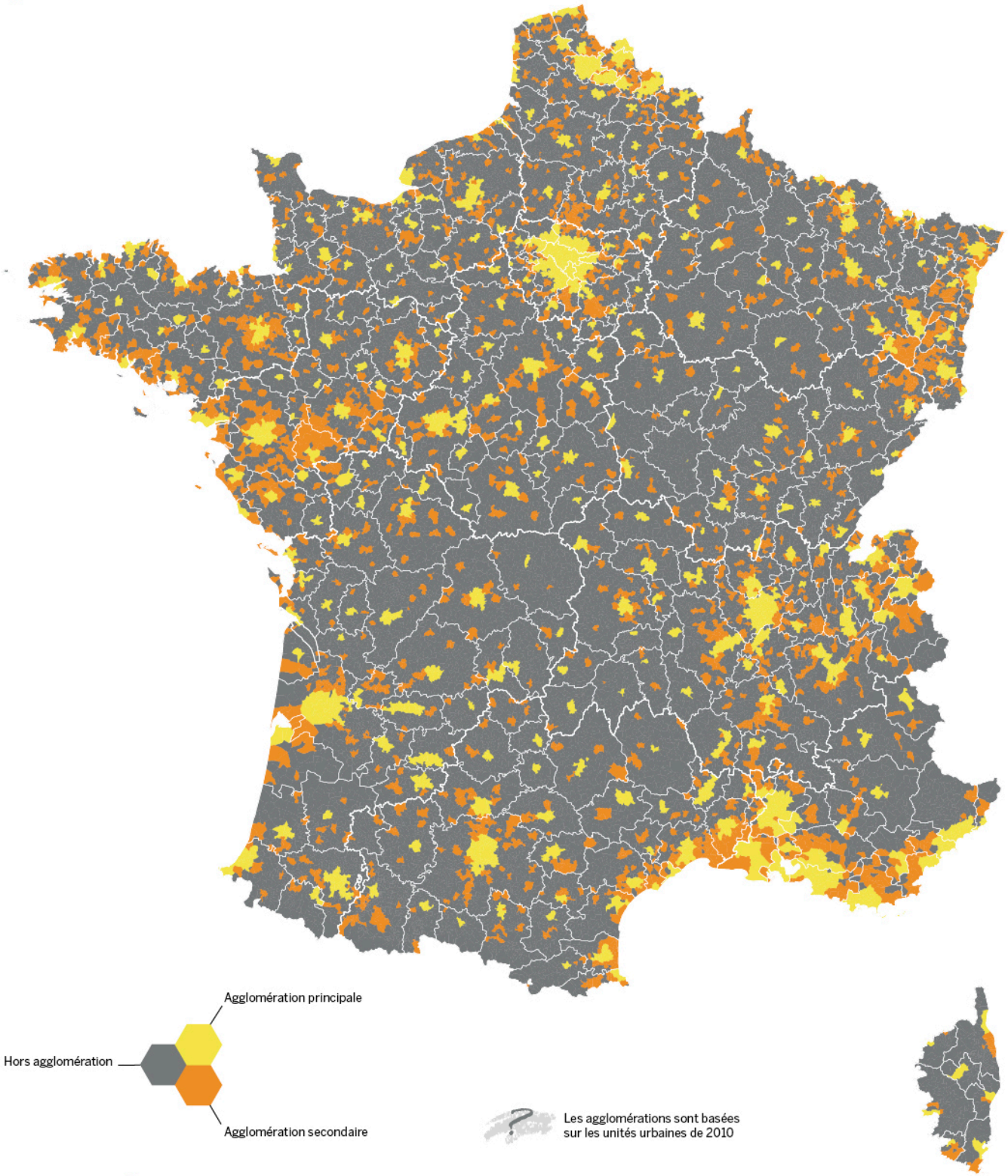

Sources des données : Insee

emplois. Elles peuvent ou non structurer une aire urbaine autour d'elles. De taille et d'influence diverses, elles sont néanmoins regroupées par souci de simplification pour l'analyse.

L'étude se focalise en effet sur le principal lieu de concentration économique à l'intérieur d'une zone d'emploi, sur son rôle éventuel dans la structuration de l'économie locale. Celle-ci ne se cantonne évidemment pas aux agglomérations. Les territoires situés en dehors des unités urbaines (principales et secondaires) mais à l'intérieur de la zone d'emploi sont « ruraux » pour la plupart, même si la densité démographique souvent utilisée pour les définir n'est pas convoquée ici. Ces territoires ruraux sont périurbains ou isolés.

Les emplois sont fortement concentrés et ils le sont davantage que la population. Dans les zones d'emploi, le poids économique de l'agglomération principale est souvent supérieur à son poids démographique[11].

À l'échelle de la France métropolitaine, 70 % des emplois sont localisés dans une agglomération principale où n'habite que 58 % de la population. En région[12], les proportions sont respectivement de 64 % et 51 %. Cette plus forte concentration de l'emploi que de la population se vérifie dans toutes les régions de France métropolitaine mais avec une ampleur variable. L'écart est le plus faible en Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le plus élevé en Bourgogne-Franche-Comté et en Bretagne. Cette concentration relative de l'activité économique par rapport à la démographie a pour corollaire **une plus faible présence de l'emploi dans les territoires hors agglomérations au regard de leur population.** En région, les proportions respectives sont de 16 % et 28 %. **Dans les agglomérations secondaires en revanche, la concentration de l'emploi reflète en moyenne celle de la population.**

Quoique différentes, la concentration de la population et celle de l'emploi n'en demeurent pas moins étroitement liées. Les disparités en termes de poids démographique de l'agglomération principale rendent compte, à hauteur de 93 %, des disparités en termes de poids économique parmi les zones d'emploi (hors Île-de-France) comptant plus de 400 000 habitants. La concentration des deux est forte dans les zones d'emploi métropolitaines[13], sauf dans celles de Rennes et de Brest qui s'appuient plus qu'ailleurs sur leur périphérie.

En outre, les zones d'emploi de Brest, du Havre, de Saint-Étienne et de Mulhouse se singularisent par une concentration de l'emploi relativement faible au regard de celle de la population. Celle de Mulhouse est polycentrique sur le plan économique, les autres ont vu leur agglomération principale pâtir de restructurations industrielles ou portuaires. À l'inverse, dans les zones d'emploi de Toulouse, Lille ou Caen, la concentration de l'emploi est plus soutenue que ne le laisserait supposer la répartition de la population.

Part de l'emploi situé dans les agglomérations principales des zones d'emploi

2013

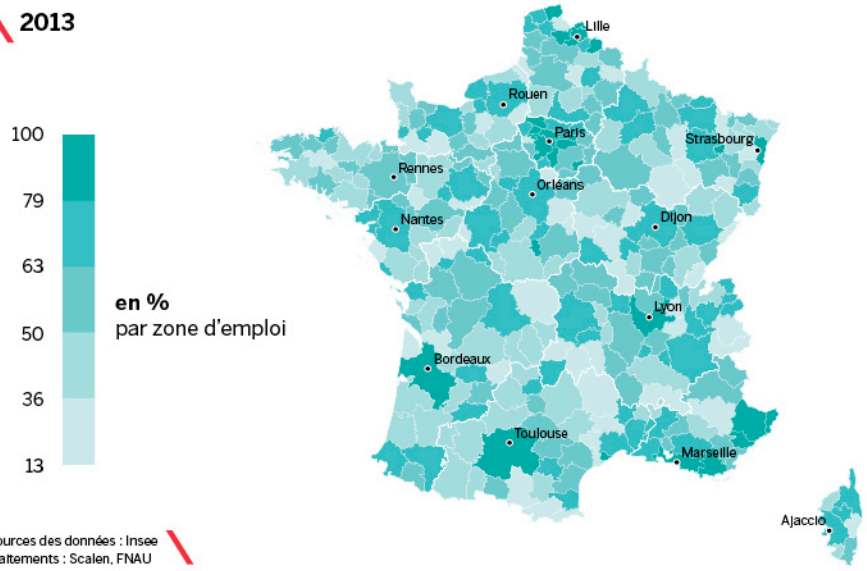

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

Poids des agglomérations principales dans la population des zones d'emploi

2013

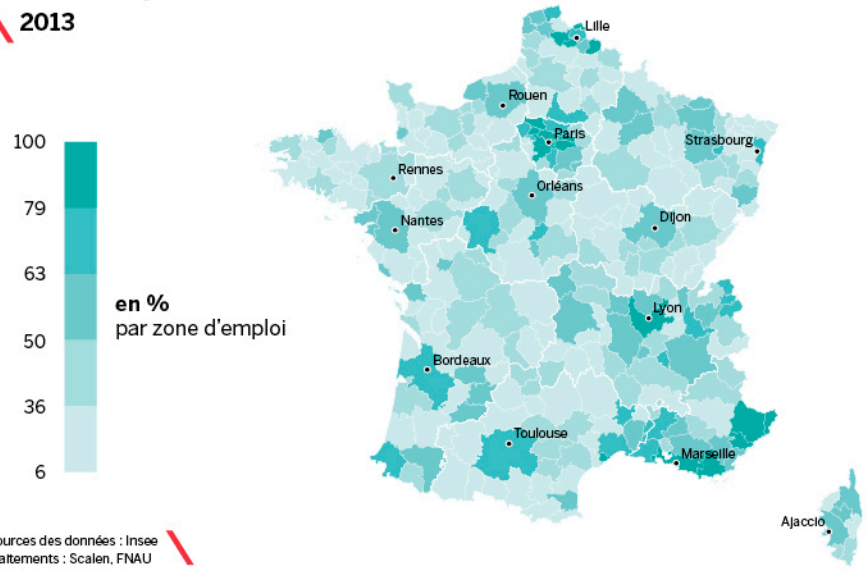

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

Un mouvement de concentration croissante de l'emploi et de diffusion de la population

La concentration de l'emploi, même si elle s'est interrompue après la crise de 2008, s'est renforcée sur longue période. En région en effet, le poids de l'agglomération principale dans l'emploi a augmenté en moyenne de 4 points de 1975 à 2013. **Ce mouvement s'inscrit en opposition à celui**

11. Dans l'étude, l'agglomération est dite principale au regard de son poids économique prééminent. La concentration de la population est mesurée par rapport à cette même agglomération qui est également « principale » sur le plan démographique dans 297 des 304 zones d'emploi de France métropolitaine. Les exceptions sont les zones d'emploi de Houdan, Tergnier, La Flandre-Lys, Remiremont, Dinan, Ganges et Calvi-L'Île-Rousse. À ces exceptions près, la population ne peut donc pas être concentrée dans une unité urbaine distincte de l'agglomération principale en termes d'emplois.

12. C'est-à-dire, en excluant les zones d'emploi situées intégralement en Île-de-France ainsi que celle de Roissy-Sud-Picardie à l'emploi localisé majoritairement dans ce territoire.

13. Ce sont les zones d'emploi où l'agglomération (unité urbaine) principale concerne l'une des 22 métropoles, qu'elles soient de droit commun ou de statut particulier.

Poids de l'agglomération principale dans la population et l'emploi (en %)
par zone d'emploi

2013

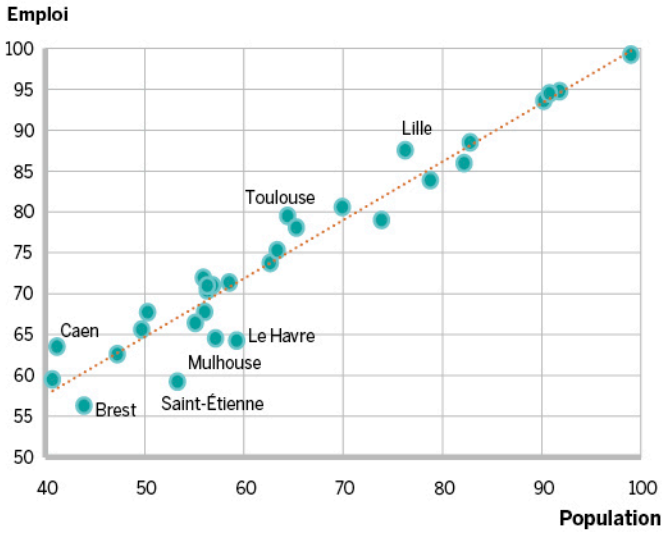

Zones d'emploi de plus de 400 000 habitants hors IdF

Poids de l'emploi et de la population dans l'agglomération principale (en %)

1975 - 2013

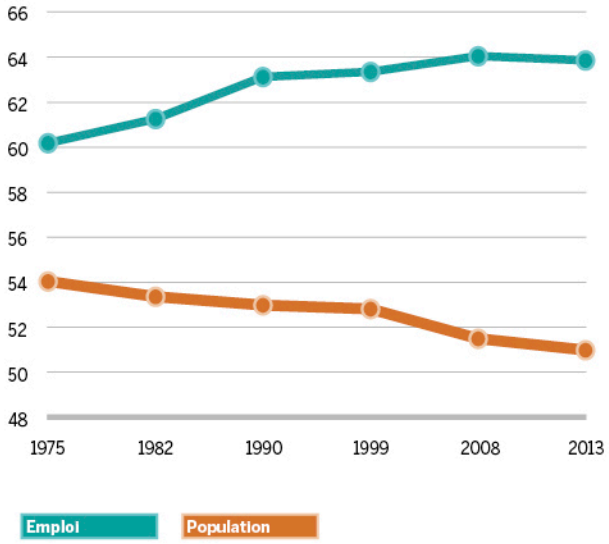

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

de la population pour laquelle le poids de l'agglomération principale a décliné en moyenne de 3 points en région du fait de la périurbanisation. Cette divergence est particulièrement marquée en Bourgogne-Franche-Comté, dans l'Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) et en Corse.

217 des 304 zones d'emploi de France métropolitaine voient leurs emplois se concentrer dans l'agglomération principale alors qu'elles sont seulement au nombre de 54 pour la population. L'emploi se concentre ou reste concentré tandis que la population se diffuse sur l'ensemble de la zone d'emploi (phénomène de périurbanisation). Échappent au renforcement de la concentration économique les zones d'emploi où l'agglomération principale est très industrielle (Longwy, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Maubeuge) ou portuaire (Marseille, Rouen, Toulon, Lorient, Dunkerque, Cherbourg), à l'exception notable du Havre.

Par ailleurs, le « U dynamique» mis en évidence dans la partie précédente se révèle du point de vue de la concentration économique plutôt hétérogène. Si la façade Atlantique et l'Occitanie sont marquées dans la plupart des territoires par la concentration de l'emploi dans l'agglomération principale, cette tendance est en revanche contrariée aux abords de Lyon, dans les Alpes ou le long du rivage méditerranéen.

La concentration de l'emploi dans l'agglomération principale durant la période 1982-2013 se révèle assez largement indépendante des conditions initiales. Certes, elle apparaît de prime abord plus forte quand le poids économique de l'agglomération principale est faible. Mais on ne peut conclure à quelque effet de rattrapage tant les situations sont diverses[14]. **Par ailleurs, elle ne s'effectue pas au détriment des agglomérations secondaires mais des territoires situés en dehors des agglomérations.**

Durant la période 1982-2013, ce sont quelques fonctions de l'économie présentielle qui contribuent pour une large part à cette concentration dans l'agglomération principale : la santé et le social, les services de proximité et l'administration publique.

● UNE CONCENTRATION PORTÉE PAR LES FONCTIONS « PRÉSENTIELLES »

Durant la période 1982-2013, ce sont **quelques fonctions de l'économie présentielle qui contribuent pour une large part à cette concentration dans l'agglomération principale : la santé et le social, les services de proximité et l'administration publique.** Ces fonctions y sont proportionnellement très présentes et en fort développement au cours des trente années considérées. Destinées à servir les habitants, elles demeurent proches des foyers de population. Leur implantation est ancienne et leur déplacement pour cause d'extension dans une agglomération secondaire n'est guère envisageable. Les trois fonctions représentaient en moyenne 21 % des emplois de l'agglomération principale en 1982 et 31 % en 2013. Elles sont relayées dans une moindre mesure par les fonctions métropolitaines que sont les prestations intellectuelles, la conception-recherche, le commerce interentreprises, la culture et les loisirs ainsi que la gestion. Leur poids dans l'emploi de l'agglomération principale est passé de 20 % à 26 % durant la même période.

En contrepartie, **la fabrication participe très fortement à la déconcentration de l'emploi.** Son poids, initialement presque aussi élevé que l'ensemble des trois fonctions présentielles déjà mentionnées, diminue de près de 10 points, passant de 18,1 % à 8,2 %. La désindustrialisation des agglomérations principales est particulièrement marquée au-dessus de la diagonale Cher-

14. La corrélation entre la concentration de l'emploi dans l'agglomération principale en 1982 et sa variation jusqu'en 2013 se révèle en effet négative mais elle est trop faible pour en inférer un lien très significatif. Prendre en compte la taille de la zone d'emploi dans une régression économétrique, même en introduisant des effets non linéaires, ne modifie pas cette conclusion. En d'autres termes, il n'y a pas d'effet de rattrapage probant qui serait modulable selon la taille économique des zones d'emploi.

Contribution* des fonctions d'administration publique, de santé, du social et des services de proximité

1982 - 2013

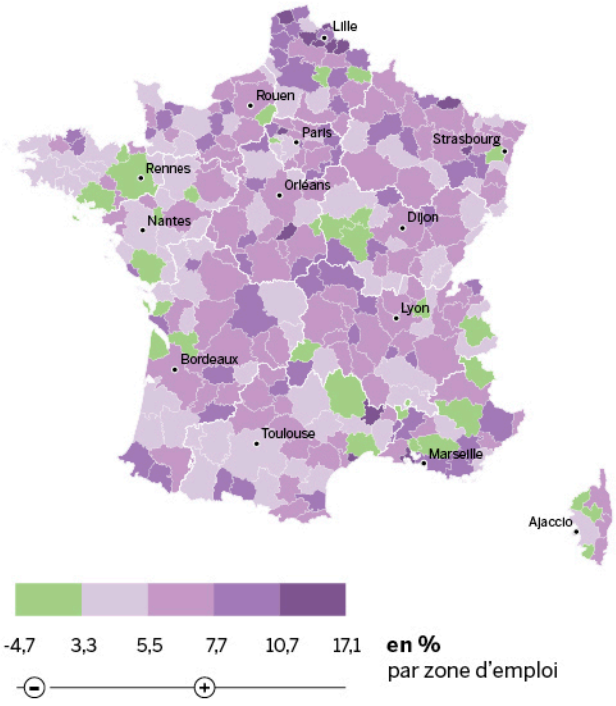

Contribution* de la fabrication

1982 - 2013

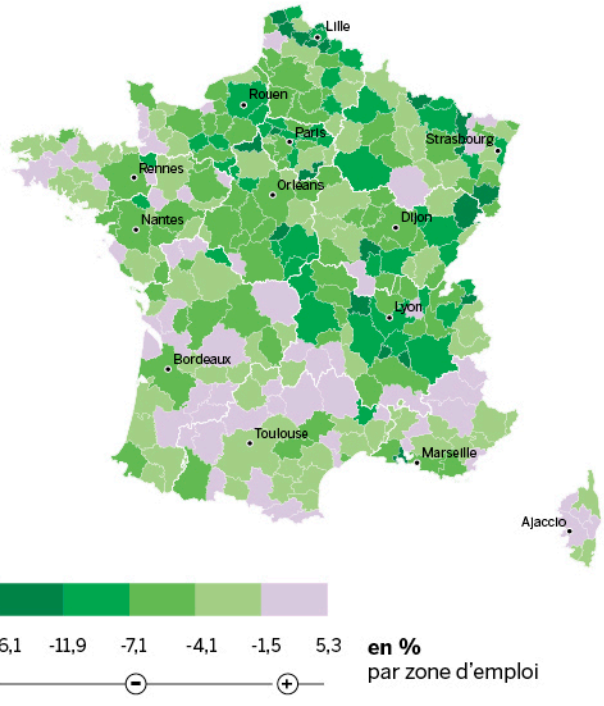

Contribution* des fonctions métropolitaines

1982 - 2013

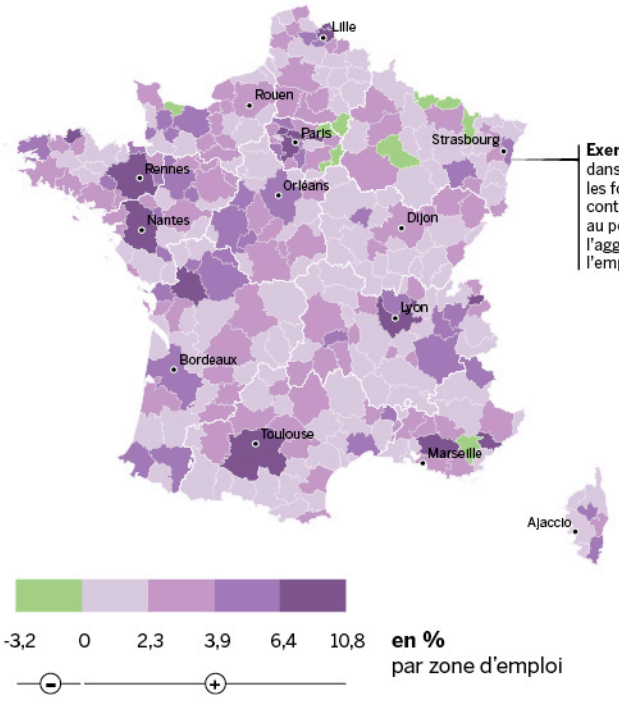

Exemple de lecture
dans cette zone d'emploi, les fonctions métropolitaines contribuent pour n points au poids croissant de l'agglomération principale dans l'emploi du territoire



* Il s'agit de la contribution des fonctions à la variation de la part de l'emploi situé dans l'agglomération principale pour chaque zone d'emploi. Elle est exprimée en points de pourcentages.

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

bourg-Grenoble, où l'industrie était et néanmoins demeure la plus présente. À elle seule, la fonction de fabrication réduit le poids économique de l'agglomération principale d'au moins 10 points en trente ans dans 30 zones d'emploi. 9 se situent dans les Hauts-de-France, 6 dans le Grand Est et 6 également en Auvergne-Rhône-Alpes.
Outre la fabrication, le BTP et la logistique contribuent également à la déconcentration de l'emploi. L'implantation du BTP épouse vraisemblablement la périurbanisation et la logistique le desserrement urbain, en raison des espaces de stockage et de l'accès aux larges voies de communication qu'elle requiert.

● UNE RELATIVE HOMOGÉNÉISATION DES TERRITOIRES

À l'intérieur d'une zone d'emploi, les transformations des économies locales en cours depuis plusieurs décennies contribuent à en rapprocher les structures. Le poids des fonctions présentielles augmente, certes, dans les agglomérations principales mais un peu plus encore dans les unités urbaines secondaires et dans les autres territoires, qui étaient proportionnellement moins pourvus en emplois de cette nature au début des années 1980. **Ce rattrapage partiel conjugué au recul de la fabrication dans les agglomérations et de l'agriculture dans les campagnes a contribué à une relative homogénéisation des territoires composant une zone d'emploi.**

Une concentration favorisée par la structure des emplois

L'emploi se concentre dans l'agglomération principale au détriment des territoires situés en dehors des agglomérations

Variation de la part des emplois situés dans l'aglomération principale

1982 - 2013

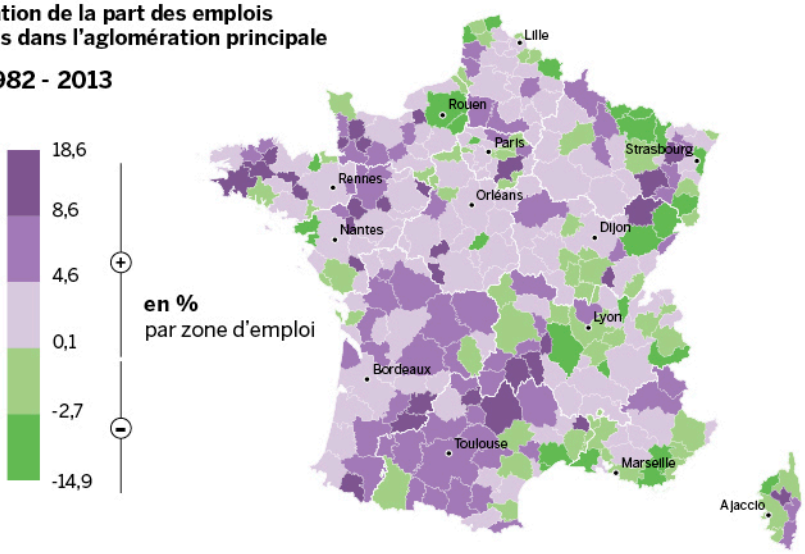

Variation du poids démographique de l'agglomération principale

1982 - 2013

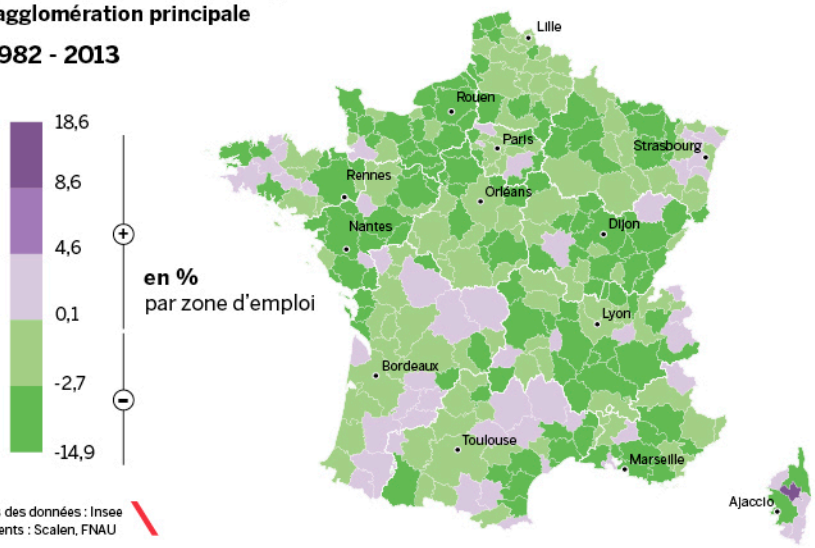

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le poids économique de l'agglomération principale dans sa zone d'emploi se mesure à travers la proportion d'emplois situés dans cette unité urbaine. Son augmentation (diminution) au cours d'une période donnée traduit la (dé)concentration de l'emploi dans l'agglomération principale. Elle se décompose en **un effet de mutation de la zone d'emploi et un effet de répartition entre les territoires,** que complète un effet mixte résiduel.
Le premier effet mesure l'impact de la transformation structurelle de la zone sur la concentration de l'emploi dans cette agglomération. En début de période, la concentration peut être forte en des fonctions qui vont se révéler très (peu ou pas) créatrices d'emplois à l'échelle de la zone et induire mécaniquement un renforcement (affaiblissement) du poids de cette agglomération.
Le second effet reflète dans quelle mesure, sans transformation structurelle de la zone, l'évolution de la répartition des fonctions entre l'agglomération principale et les autres territoires de la zone d'emploi influe sur le poids de cette agglomération. Il peut traduire un gain ou une perte de son attractivité mais aussi sa plus forte résistance ou réactivité aux évolutions en cours dans la zone d'emploi.
Les définitions précédentes et la formule ci-après sont évidemment similaires pour les agglomérations secondaires ou les territoires hors agglomérations.
fj : variation entre 1982 et 2013
0 : désigne la date initiale, c'est-à-dire l'année 1982
Z : emploi dans une ou plusieurs zones d'emploi (regroupées par taille, par région, ou agrégées à l'échelle de la province)
A : emploi dans l'agglomération principale (ou agglomération secondaire, ou hors agglomérations) dans celles correspondant aux zones d'emploi retenues
i : indice se rapportant aux 15 fonctions

$$\Delta\left(\frac{A}{Z}\right) = \sum_i \left(\frac{A_i}{Z_i}\right)^0 \Delta\left(\frac{Z_i}{Z}\right) + \sum_i \left(\frac{Z_i}{Z}\right)^0 \Delta\left(\frac{A_i}{Z_i}\right) + \sum_i \Delta\left(\frac{Z_i}{Z}\right) \Delta\left(\frac{A_i}{Z_i}\right)$$

À droite de l'égalité, le premier terme représente l'effet de mutation fonctionnelle dans la zone d'emploi, le deuxième terme l'effet de répartition géographique des fonctions entre l'agglomération principale et les autres territoires, le troisième terme un effet mixte résiduel qui est négligeable en moyenne.



Zone d'activités, Saint-Maximin

CC BY JEAN-LOUIS ZIMMERMANN

tions. Elle n'attire pas, à leurs dépens, certaines activités économiques ni ne résiste mieux aux difficultés de ces mêmes activités mais elle profite d'une structure mieux positionnée sur les fonctions les plus créatrices d'emplois durant la période. Si la structure de la zone d'emploi était demeurée inchangée, l'emploi se serait déconcentré (effet de répartition géographique négatif). Sans doute alors la congestion en un lieu dense d'activités économiques et d'habitations ainsi que le renchérissement du foncier et de l'immobilier auraient détourné l'emploi de l'agglomération principale vers les agglomérations secondaires et les territoires hors agglomération à parts quasi égales. Ce sont les changements structurels de l'économie qui contribuent à la concentration de l'emploi dans l'agglomération principale (effet de mutation positif et prépondérant). De façon presque symétrique, ces mêmes changements réduisent le poids économique des territoires extérieurs aux agglomérations. **En résumé, la concentration économique résulte de la structure des emplois dans l'agglomération principale même si, en raison du desserrement urbain, l'activité économique aurait tendance à se diffuser en dehors. L'emploi quitte la ville pour mieux y revenir car il change.**

Dans les 284 zones d'emploi (hors Île-de-France), seulement 82 voient le poids de l'agglomération principale se renforcer indépendamment des mutations fonctionnelles en cours sur le territoire (effet de répartition géographique positif). Elles ne sont plus que 5 parmi les 54 comptant au moins 100 000 emplois en 2013. Deux d'entre elles sont métropolitaines : Lille et Toulouse quoique pour cette dernière l'effet soit quasi nul. Il n'en favorise pas moins dans les deux cas une concentration de l'emploi particulièrement forte comme on l'a déjà souligné. Les trois autres sont : Lens-Hénin[15], Pau et Quimper.

En résumé, la concentration économique résulte de la structure des emplois dans l'agglomération principale même si, en raison du desserrement urbain, l'activité économique aurait tendance à se diffuser en dehors. L'emploi quitte la ville pour mieux y revenir car il change.

● DYNAMISME ET CONCENTRATION ÉCONOMIQUES NE VONT PAS NÉCESSAIREMENT DE PAIR

Les mutations fonctionnelles, quant à elles, favorisent la concentration économique dans la plupart des zones d'emploi en région. Dans l'échantillon retenu précédemment (au moins 100 000 emplois en 2013), elles n'amenuisent l'influence économique de l'agglomération principale que dans la zone d'emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt. **Leur impact est en revanche particulièrement prononcé dans la moitié ouest du pays** où elle accroît la concentration économique. Contrairement à l'effet de répartition géographique, cet effet structurel prépondérant s'opère **essentiellement au détriment des territoires hors agglomérations.** Dans plusieurs zones d'emploi importantes économiquement, les mutations fonctionnelles de l'économie locale se sont révélées plus fortes que le relatif reflux enregistré par l'agglomération principale (effet de répartition négatif) si bien que le poids économique de cette dernière s'est au final renforcé. Il en est ainsi pour Rennes, Brest, Vannes, Saint-Brieuc, Nantes, Angers, Tours, Le Mans, Caen, Le Havre, Bordeaux, Bayonne, Limoges et Poitiers. Cette tendance dans la moitié ouest du pays souffre cependant des exceptions, notamment à Rouen, Saint-Nazaire, Lorient et La Roche-sur-Yon.

Dans les régions d'Occitanie, de Nouvelle-Aquitaine, de Centre-Val de Loire, de Bretagne et des Pays de la Loire, le poids économique de l'agglomération principale est

15. L'agglomération principale de la zone d'emploi de Lens-Hénin est Douai-Lens.

Effets de répartition et de mutation dans les zones d'emploi, hors IdF

1982 - 2013

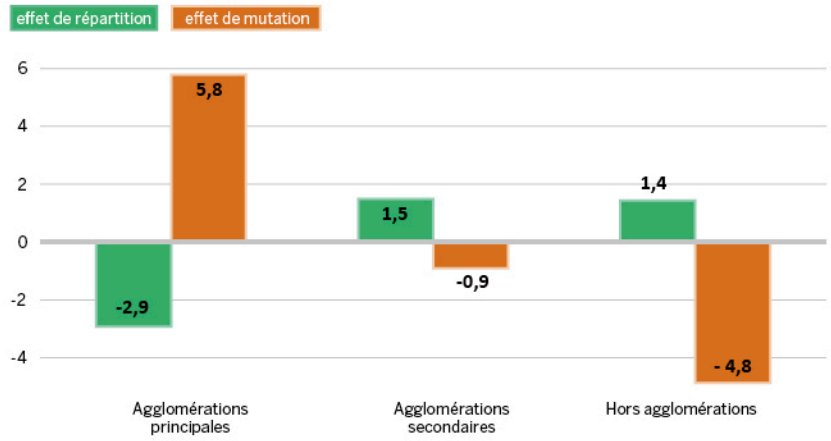

Effets de répartition selon le type et la taille de la zone d'emploi

1982 - 2013

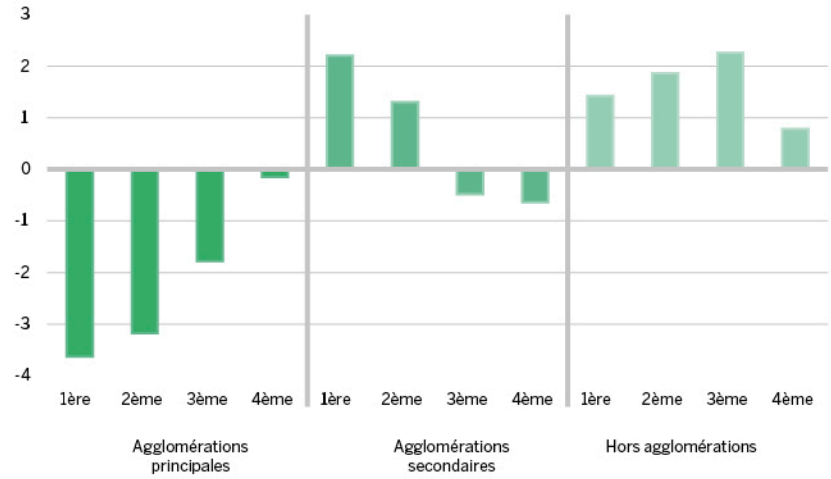



Zones d'emploi hors IdF
réparties en 4 tranches
par taille économique décroissante

Effets de mutation selon le type et la taille de la zone d'emploi

1982 - 2013

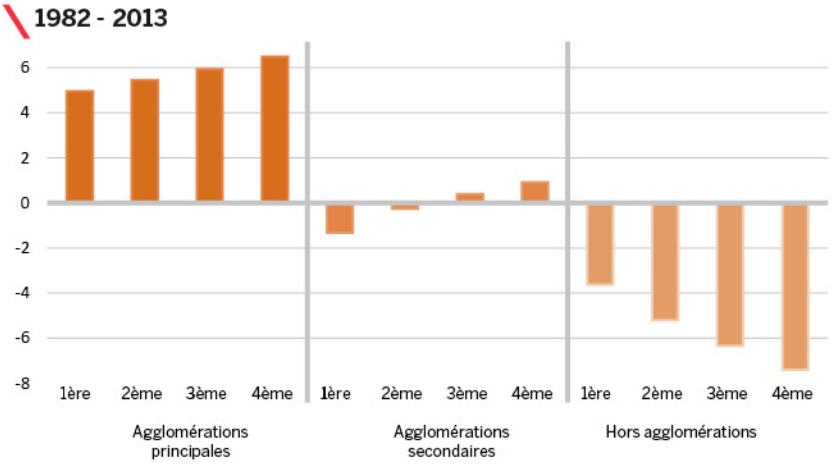

Sources des données : Insee

majoré en moyenne de plus de 3 points de 1982 à 2013 (6 points environ pour les deux premières d'entre elles).

Dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs grandes zones d'emploi sont en proie à un reflux relatif de leurs agglomérations principales que ne compensent pas les mutations fonctionnelles : Marseille-Aubagne, Toulon, Nice, Cannes-Antibes et Avignon d'une part, Lyon, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand d'autre part. En effet, **dans cette partie du U dynamique, l'activité économique peut localement se déconcentrer, le plus souvent au profit des agglomérations secondaires.** Il en est de même dans des régions à la croissance de l'emploi moins favorable. Ainsi, dans le Grand Est, les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse, Nancy et Metz voient leur poids économique diminuer à l'intérieur de leur zone d'emploi. Dans le cas de Metz, le mouvement bénéficie même bien davantage aux territoires hors agglomérations qu'aux unités urbaines secondaires. À l'inverse, dans le nord de la France caractérisé par d'importantes conurbations, la concentration économique peut quasiment se stabiliser ou se renforcer dans les zones d'emploi de Lille, Roubaix-Tourcoing, Lens-Hénin et Valenciennes.

Les éléments précédents pour les plus grandes zones d'emploi économiques sont-ils encore valables pour des zones d'emploi plus petites ?

En l'absence de mutations fonctionnelles dans le premier quart des zones d'emploi (hors Île-de-France), les plus importantes sur le plan économique (1re des quatre tranches classées par taille décroissante), se produirait **un glissement de l'emploi de l'agglomération principale vers les agglomérations secondaires plutôt que vers les autres territoires. Mais dans les trois-quarts restants des zones d'emploi, ces territoires hors agglomérations, ruraux pour la plupart, tireraient davantage ou exclusivement profit du report d'emplois.**

Pour autant, les territoires hors agglomérations voient leur poids économique décliner en raison des mutations fonctionnelles qui leur sont très défavorables et qui tiennent pour l'essentiel aux pertes d'emploi dans **l'agriculture.** En d'autres termes, **les campagnes pâtiraient bien davantage du recul de ce secteur clé que d'une désaffection de l'activité économique pour ces territoires.**

Quant aux agglomérations secondaires, leur poids économique se renforce dans la première moitié des zones d'emploi. Dans la seconde moitié, les effets de répartition et de mutation tendent à se compenser si bien que leur poids économique est relativement stable en trente ans.

Effet de répartition* de l'emploi vers l'agglomération principale

1982 - 2013

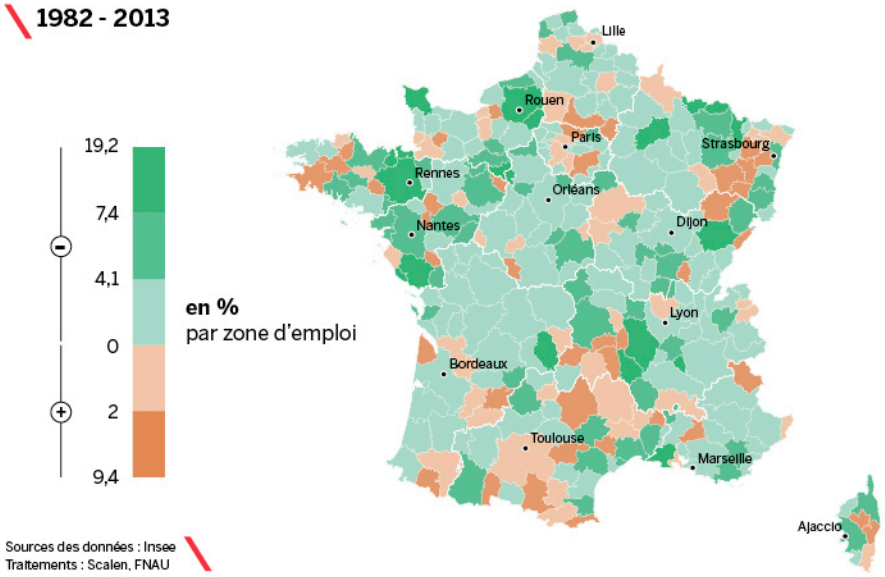

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

* Pour un effet de répartition positif (négatif), la part de l'empoi dans l'agglomération principale a augmenté (diminué), à structure fonctionnelle de la zone d'emploi inchangée. Par exemple, les zones d'emploi en vert connaissent une diffusion des emplois vers les agglomérations secondaires ou les zones hors agglomération.

Effet de la mutation* fonctionnelle vers l'agglomération principale

1982 - 2013

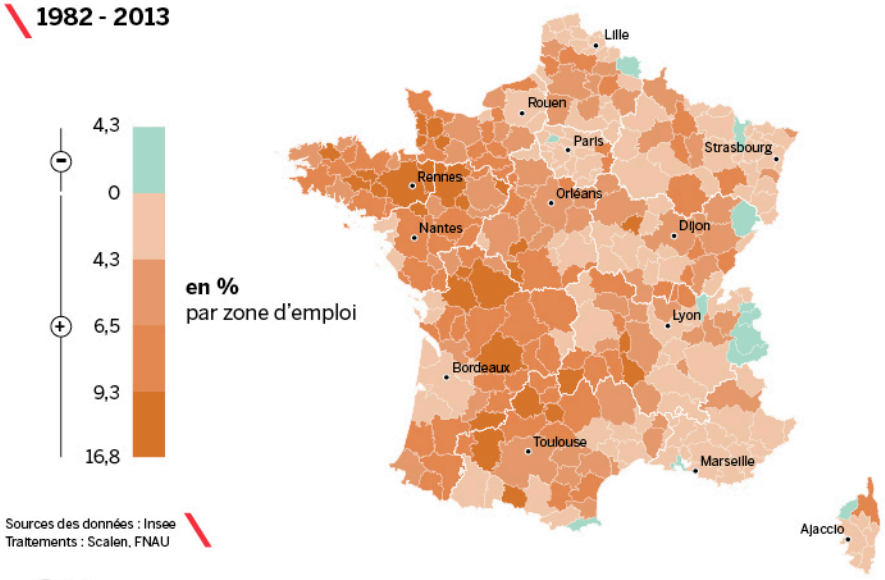

Sources des données : Insee
Traitements : Scalen, FNAU

* Pour un effet de mutation positif (négatif), les changements de la structure par fonctions au sein de la zone d'emploi ont augmenté (diminué) le poids économique de l'agglomération principale.

Des zones d'emploi de plus en plus intégrées économiquement

La concentration de l'emploi dans l'agglomération principale, fût-ce en raison de transformations structurelles, non d'une répartition particulièrement favorable, implique-t-elle que les liens économiques avec les territoires environnants se distendent ?

Sans même évoquer la mobilité des facteurs de production à travers les migrations résidentielles ou les transferts d'établissements, les interactions entre les facteurs de production déjà présents sur des territoires distincts tiennent aux échanges entre les entreprises ou aux dépenses des navetteurs sur leur lieu de résidence de revenus perçus sur leur lieu de travail. Quand ces interactions donnent lieu à des créations ou des pertes d'emplois, la corrélation des variations d'emploi[16] entre les deux territoires fournit une indication de

16. Les corrélations mesurées portent sur des variations d'emplois en niveau et non en pourcentage car on ne compare pas des évolutions mais on tente de déceler des interactions entre territoires voisins. Les corrélations sont significatives au seuil de 10 % selon la statistique de Pearson.

Liens des créations nettes d'emplois entre territoires d'une même zone d'emploi, hors IdF

1975 - 2013

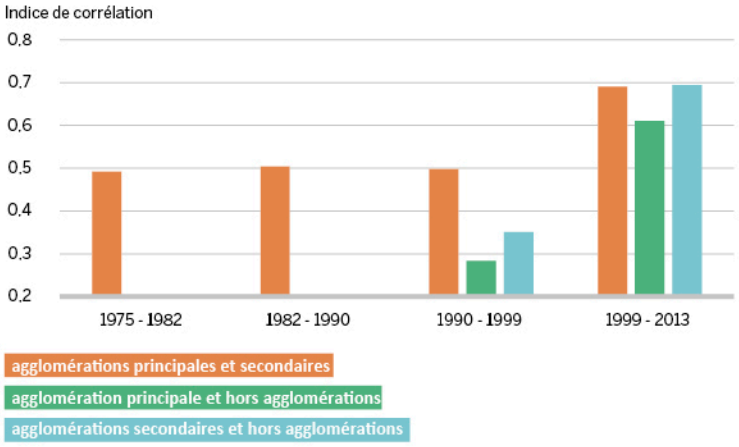

Liens des créations nettes d'emplois entre territoires d'une même zone d'emploi, classée par taille décroissante en 4 tranches, hors IdF

1999 - 2013

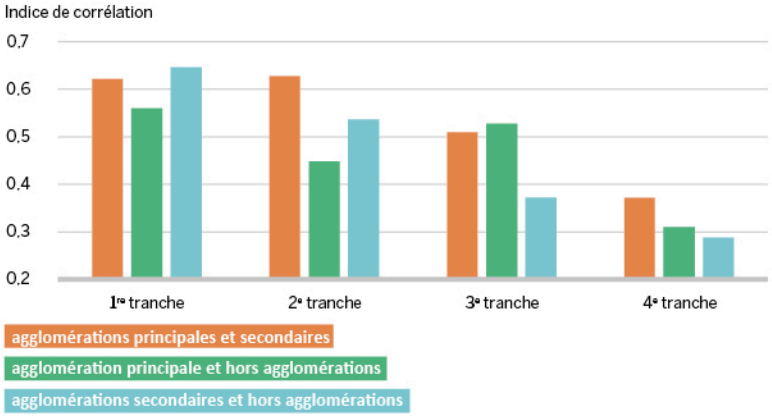

Liens des créations nettes d'emplois entre agglomérations d'une même zone d'emploi dynamique, variable ou distancée, hors IdF

1975 - 2013

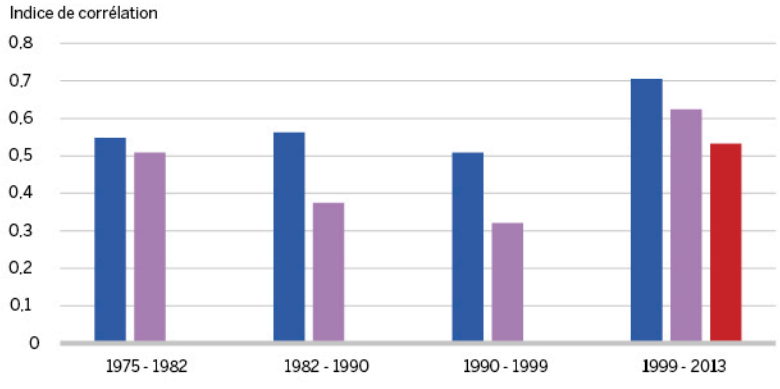

Sources des données : Insee

la diffusion de l'activité économique.

Les liens économiques entre agglomérations d'une même zone d'emploi, déjà manifestes au cours des décennies précédentes, se sont resserrés durant les années 2000. Mais ce mouvement s'est élargi aux autres territoires d'une même zone d'emploi. Ces corrélations en elles-mêmes ne préjugent pas d'un sens de causalité, même si l'on peut penser que les créations ou pertes d'emplois dans les territoires de grande taille influent sur celles mesurées dans les territoires de taille plus modeste. Quoi qu'il en soit, **les zones d'emploi apparaissent de plus en plus intégrées économiquement.** Peut-être leur relative homogénéisation y contribue-t-elle.

Dans la moitié des zones d'emploi hors Île-de-France (1re et 2e tranches, de Lyon à Salon-de-Provence), **les plus grandes sur le plan économique, les liens de 1999 à 2013 sont relativement étroits entre les agglomérations.**

Toutes ces interactions tendent à perdre en intensité à mesure que la taille de la zone d'emploi se réduit. Dans le dernier quart, c'est-dire parmi les plus petites d'entre elles (d'Ancenis dans les Pays de la Loire à Sartène-Propriano en Corse), les liens deviennent en moyenne très ténus. Les agglomérations n'ont plus la taille suffisante pour impulser quelque dynamique positive ou négative sur l'emploi d'autres unités urbaines ou de territoires situés en dehors.

Enfin, les zones d'emploi dynamiques sur le long terme, qui sont plutôt de grande taille, sont aussi celles dont les agglomérations se révèlent le plus fortement intégrées sur le plan économique.

Les zones d'emploi sont donc à la fois divergentes en France métropolitaine, comme la précédente partie de l'étude l'a montré, et de plus en plus intégrées du point de vue économique. Le dynamisme comme les difficultés de l'une ou de plusieurs de leurs agglomérations se diffusent bien davantage que par le passé. Les politiques mises en œuvre à l'échelle de la zone d'emploi devraient aussi mieux profiter à l'ensemble des territoires qui la composent. Il n'est en revanche pas du tout avéré, comme on l'a déjà souligné, que des politiques visant à dynamiser les métropoles et grandes agglomérations bénéficient par capillarité à des espaces débordant la zone d'emploi, a fortiori à l'ensemble des territoires d'une région.

BIBLIOGRAPHIE

FRÉDÉRIC LAINÉ, *Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?* Note d'analyse n° 53, France Stratégie, février 2017

NADINE LEVRATTO (DIR.), *Analyse du lien entre les métropoles et les territoires avoisinants,* Rapport de recherche pour France Stratégie, CGET et Institut IDC, 2016

OLIVIER BOUBA-OLGA, *Dynamiques territoriales : éloge de la diversité,* Éditions Atlantique, 2017

CGET, *Emploi et territoires : Rapport de l'observatoire des territoires,* 2016

FRANCE STRATÉGIE, *Dynamiques de l'emploi dans les métropoles et territoires avoisinants,* novembre 2017

INSEE, Économie et statistiques n° 497-498, Régions et territoires, 2018

PIERRE VELTZ, *Villes et territoires en diagonale,* Éditions Parenthèses, 2017

MARIO POLÈSE, RICHARD SHEARMUR, LAURENT TERRAL, *La France avantagée,* Odile Jacob, 2014

JÉRÔME VICENTE, *L'économie des clusters,* Repères La Découverte, 2016

FNAU, *Enjeux économiques territoriaux,* Les Dossiers FNAU, 2016

FNAU, *La crise, l'industrie et les territoires,* Les Dossiers FNAU, 2016

REMERCIEMENTS

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AUDITIONNÉES

(fonction au moment de l'audition)

Kim Antunez, chargée de mission, observatoire des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires

Olivier Bouba-Olga, professeur en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Poitiers

Gérard-François Dumont, professeur, Université Paris IV

Jacques Fache, professeur en aménagement et urbanisme, Université de Nantes

Louise Haran, chargée de mission, observatoire des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires

Frédéric Lainé, chargé d'études statistiques, France Stratégie

Nadine Levratto, directeur de Recherche au CNRS

Hervé Moulinier, vice-président du Pôle Mer Bretagne, président de l'École Nationale Supérieure Maritime

Brice Navereau, directeur d'études, Université Toulouse II

Magali Talandier, professeure des universités, Université Grenoble Alpes

Josselin Tallec, chercheur associé, Université de Toulouse

Jérôme Vicente, professeur de sciences économiques, Sciences Po Toulouse, directeur du labo LEREPS

AGENCES D'URBANISME CONTRIBUTRICES

Angers
Brest
Caen
Clermont
Île-de-France
Le Havre
Lille
Lorient
Lyon
Marseille
Maubeuge
Mulhouse
Nancy
Nantes
Quimper Cornouaille
Rennes
Saint-Étienne
Saint-Nazaire
Strasbourg
Toulouse

Avec le soutien de

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la FNAU
COORDINATION ÉDITORIALE : Karine Hurel (FNAU)
CONCEPTION ET RÉDACTION : John Baude (Scalen) et Gilles Poupard (AudeLor)
CARTOGRAPHIE ET INFOGRAPHIE : Karine Hurel (FNAU) et Félix Moulin (FNAU)
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE : CC by Taltyelemna, CC By Direction Centre ville
GRAPHISME : Héloïse Tissot – **IMPRESSION :** imprimé avec des encres végétales par l'Imprimerie de la Centrale Lens, 62302 Lens, juin 2018 – **ISSN :** 1295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

22, RUE JOUBERT – 75009 PARIS – FRANCE
01 45 49 32 50 – FNAU@FNAU.ORG – WWW.FNAU.ORG